



HAL
open science

De grands acteurs économiques: les négociants européens dans les villes ports de la côte Est de la régence de Tunis au XIX e siècle.

Jerfel Kamel

► To cite this version:

Jerfel Kamel. De grands acteurs économiques: les négociants européens dans les villes ports de la côte Est de la régence de Tunis au XIX e siècle.. MAWARID, Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, 2012, 17, pp.121-180. halshs-00872355

HAL Id: halshs-00872355

<https://shs.hal.science/halshs-00872355v1>

Submitted on 15 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE GRANDS ACTEURS ECONOMIQUES : LES NEGOCIANTS EUROPEENS DANS LES VILLES PORTS DE LA COTE-EST DE LA REGENCE DE TUNIS AU XIX^e SIECLE¹

Kamel JERFEL*

Introduction

La reprise des échanges commerciaux entre la régence de Tunis et l'Europe remonte à la fin du XVI^e siècle. Mais la présence des marchands européens à Tunis et dans quelques villes ports, bien qu'elle fût ponctuelle, ne reçut un début de confirmation qu'au début du XVII^e siècle.² Le développement spectaculaire des échanges, en particulier à la fin du XVIII^e, avait favorisé l'établissement dans la régence de plusieurs négociants français, anglais et génois, qui commençaient à jouir d'une position prépondérante à Tunis.³ Cependant le déclenchement des guerres napoléoniennes en Europe avait porté un coup dur aux négociants européens, en favorisant de nouveau la relance de la course en Méditerranée, tout en consolidant la nouvelle politique de monopole commercial conduite par le bey Hammouda Pacha.⁴ La fin de ces guerres en Europe, couronnée par l'établissement d'un nouveau système international, appelé tout au long du XIX^e siècle « concert européen » ou « concert des puissances »,⁵ avait également ravivé la compétition économique, en l'occurrence la reprise de l'expansion européenne outre-mer et, d'abord au Maghreb dans des conditions de plus en plus avantageuses.⁶ Ainsi les rapports de force qui commençaient à régir les relations de la régence avec l'Europe, au lendemain de l'expédition dirigée par Lord Exmouth contre Alger, Tunis et Tripoli en avril 1816, et qui annonçaient la mise en place d'un nouveau cadre de l'échange consolidé par de nouveaux traités capitulaires imposés aux beys de Tunis entre 1816 et 1832, allaient accélérer

*Maître de conférence à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse (Université de Sousse - Tunisie)

¹ Ce texte est en partie, une version aménagée d'une communication présentée au colloque interdisciplinaire international : *Façades maritimes, économie régionale et développement urbain au Maghreb (XVI^e-XXI^e siècle)*, tenu à la faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Casablanca, les 18, 19 et 20 décembre 2008.

² Sadok Boubaker, *La régence de Tunis au XVII^e siècle : ses relations commerciales avec les ports de l'Europe méditerranéenne, Marseille et Livourne*, Zaghouan, CEROMA, 1987, p. 140.

³ Khelifa Chater, *Dépendance et mutations précoloniales – La régence de Tunis de 1815 à 1857*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1984, p. 171

⁴ M. Thomas Mag Gill, *Nouveau voyage à Tunis*, publié en 1811, traduit de l'anglais avec des notes par M. Ragueneau de la Chesnaye, Paris, 1815, p. 140 – 141.

⁵ Georges Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, P.U.F., 2007, p. 14.

⁶ M.H. Cherif, « Expansion européenne et difficultés tunisiennes de 1815 à 1830 », in *Annales E.S.C.* mai - juin 1970, p. 723.

l'afflux des Européens vers la régence et le foisonnement de maisons françaises, italiennes et anglaises dans ses villes ports.¹

C'est dans ce contexte d'expansion européenne que s'était effectuée l'ouverture de la côte orientale de la régence de Tunis au négoce européen et à l'établissement des négociants². Domaine de l'olivier, des activités pastorales et d'une céréaliculture dépendante des aléas climatiques, les régions de la côte Est, où dominaient d'ailleurs de grandes villes ports comme Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba, s'ouvrirent progressivement au commerce européen, à partir de 1820, pour devenir finalement une nouvelle zone d'économie de traite.³

Cette étude a pour objectif de mieux cerner les facteurs expliquant l'ouverture de ces villes portuaires au commerce européen et à l'établissement des négociants et de leurs représentants. Elle examinera ensuite les types d'activités économiques exercées par ces négociants en s'appuyant sur des sources d'archives fiscales, en particulier les registres de *sarahat*⁴, et sur la correspondance administrative et consulaire, et ceci afin de dégager les types de profils professionnels des négociants établis dans la régence et d'évaluer leur poids dans la vie économique de ces régions. Aussi, cette étude s'interrogera sur les moyens d'enrichissement de ces négociants ainsi que sur leurs apports dans la modernisation des outils et des moyens de production.

1- L'ouverture de la côte orientale de la régence au négoce et à l'établissement des négociants européens

L'ouverture de la côte Est du pays au négoce et à l'établissement des étrangers fut le résultat d'une longue évolution des structures économiques de la région du Sahel et du littoral du Sud tunisien. Le premier signe de cette évolution fut la

¹ Khelifa Chater, *Dépendance ...op.cit.*, p.331.

² Au milieu du XVIIIe siècle, un négociant peut se définir comme un commerçant en gros par l'étendue de ses relations et par ses fonctions polyvalentes par opposition au détaillant. Mais au début du XIXe siècle, le terme négociant commence à désigner celui qui spéculé sur les marchandises et qui tend à se spécialiser dans l'exercice d'un commerce particulier (négociant en vin, en huile, en blé etc...). Cf. Pierre Jeannin, *Marchands d'Europe – pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, édit. E.N.S. Rue d'ULM, 2002, p. 284 ; Charles Carrières, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle- Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1973, vol. 1, p. 251-252.

³ « Economie qui consiste à échanger des marchandises manufacturées de faible valeur contre des produits locaux, produits agricoles et matières premières essentiellement », Cf. Khelifa Chater, *Dépendance...op.cit.*, p. 206.

⁴ Les registres de *sarahat* ou des *teskérés* sont de grands registres de type fiscal dans lesquels on enregistre les permis d'exportation, leurs montants, les bénéficiaires et la quantité de marchandise destinée à l'exportation.

progression du front de l'olivier.¹ Dans un intervalle de plus d'un siècle et demi (entre la fin du XVIIe siècle et le début du XIXe siècle), l'olivier a connu un développement exceptionnel au Sahel, aux dépens des autres cultures.² Les pieds d'oliviers ont décuplé : de 300.000 pieds environ en 1676, on passe à 3.000.000 en 1840.³ C'est le prélude à ce qu'il est convenu d'appeler le « cycle de l'huile » qui avait marqué le pays dès la fin du XVIIIe siècle et qui s'était manifesté au niveau des échanges avec l'extérieur par le recul des exportations des grains et la progression de celles de l'huile.⁴

La progression des exportations de l'huile était intimement liée aux besoins du marché méditerranéen, en particulier celui de Marseille devenu la plaque tournante de son commerce.⁵ En outre Marseille se révèle comme un grand marché de consommation de l'huile d'olive, utilisée pour l'alimentation, l'éclairage et surtout comme matière première pour la fabrication du savon.⁶

Vu l'accroissement des besoins extérieurs, l'olivier s'était transformé partiellement en culture spéculative orientée vers l'exportation qui sera à l'origine de l'émergence des ports du Sahel devenus gros exportateurs d'huile d'olive.⁷

Par ailleurs, d'autres facteurs conjoncturels survinrent au début du XIXe siècle pour favoriser l'épanouissement du commerce européen et étendre ses activités aux villes côtières de l'Est, afin d'inciter les négociants et les représentants des maisons de commerce à venir s'installer pour traiter directement avec les producteurs. Parmi ces facteurs citons :

¹ Dalenda Bouzgarrou Larguèche, *Wtan Al Munastir – Fiscalité et Société (1676-1856)*, Tunis, Publications de la Faculté de la Manouba, 1993, p.61.

² Khelifa Chater, *Dépendance...op.cit.*, p. 310.

³ Lucette Valensi, *Fellahs tunisiens – L'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris – La Haye, Mouton, 1977, p. 163.

⁴ Lucette Valensi, puis Dalenda Larguèche soutiennent cette hypothèse, alors que Khelifa Chater remet en cause la date du commencement de ce cycle. En prenant appui sur des statistiques se rapportant aux exportations tunisiennes, Chater affirme que le blé restait dans les années 1813-1815 le principal article des exportations vers l'Europe, et que l'huile d'olive ne supplante le blé que durant les années 1830 : entre 1832 et 1835, l'huile représentait 61,9 % de la valeur moyenne des exportations tunisiennes. Cf Khelifa Chater, *Dépendance...op.cit.*, p. 198 et p. 482.

⁵ Patrick Boulanger, *Marseille, marché international de l'huile d'olive – Un produit et des hommes de 1725 à 1825*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1996, p. 254.

⁶ Patrick Boulanger, *Marseille... op.cit.*, p. 61. D'après P. Boulanger, les Savonniers marseillais sont « les plus forts consommateurs d'huile soit une moyenne de 230.000 millerolles (1 millerole = 64 litres ou 58,8 kg) chaque année ; ceci s'explique, sans aucun doute, par l'accroissement du nombre des savonneries, qui est passé de 46 fabriques ayant 200 chaudières en 1789 à 73 fabriques avec 331 chaudières en 1802. Cf. P. Boulanger, *Marseille... op.cit.*, p. 67-72.

⁷ Jacques Taieb, « Le commerce extérieur de la Tunisie aux premiers temps de la colonisation (1881-1913), in *IBLA* n° 145, 48 e année, 1980/1, p. 81-82.

- L'effondrement des cours de l'huile entre 1820 et 1827 (de 20 piastres prix à l'exportation de Tunis en 1820 à 7 piastres en 1827). Les négociants européens ont pu en profiter pour spéculer ultérieurement sur l'huile, vu leur position avantageuse vis-à-vis du bey et des commerçants tunisiens.¹
- La mise sous contrôle militaire et économique de la frange littorale orientale du pays par le Beylic sous le vizirat de Chakir Saheb Ettabaa (1828-1837).²
- Imposé au bey par le consul français Mathieu de Lesseps, le traité d'août 1830 autorisait les puissances européennes à établir des consulats et agents commerciaux « sur tous les points de la régence où elles le désirent sans avoir à faire pour cet objet aucun présent aux autorités locales » (Art. 4 du traité), tandis que l'article 6 de ce même traité contraignait le souverain à renoncer à la politique de monopole commercial dans laquelle il s'était engagé. En somme, ce traité obligeait le bey à accorder des privilèges exorbitants aux Européens et contestait ses droits souverains sur son littoral.³

Ces facteurs, associés les uns aux autres, ont incité les maisons de commerce européennes à intensifier leurs opérations sur l'huile et à entretenir des représentants dans cette nouvelle zone de traite. « Le grand négoce s'infiltré dans les campagnes tunisiennes », souligne Lucette Valensi⁴

La nouvelle stratégie adoptée par les maisons de commerce, qui consistait à acheter directement les denrées nécessaires (huiles, laines, blé, orge, ...) de producteurs et à les exporter à partir des ports des régions productrices, avait comme conséquence directe le déplacement du centre de gravité de l'activité économique en Tunisie. Le port de Tunis, qui restait le premier port au niveau des importations, s'était vu supplanté au niveau des exportations par les trois ports sahéliens et par la suite par les ports de Sfax et de Djerba.⁵

Un dépouillement des registres de *sarahat* (permis de sortie)⁶ pour les années 1842, 1843, 1844 et 1845 nous permet d'affirmer que ces cinq ports assuraient plus que le 2/3 des exportations tunisiennes. En effet, la moyenne annuelle du produit de leurs *teskérés* d'exportation, au cours de ces années, était de l'ordre de

¹ M.H. Cherif, « Expansion européenne ...op.cit.», p. 725-726.

² Anne-Marie Planel, *De la Nation à la Colonie – La communauté française de Tunisie au XIXe siècle*, thèse soutenue sous la direction de Lucette Valensi, Paris, EHESS, 2000, vol.1, p. 87.

³ Cf. texte du traité dans Alphonse Rousseau, *Les annales tunisiennes*, Tunis, 2^{ème} édition Bouslama, 1980, p. 55.

⁴ Lucette Valensi, *Fellahs...*op.cit., p. 342.

⁵ Idem, p. 341

⁶ Cf. à propos de ces registres fiscaux notre article « Négoce et négociants européens dans la régence de Tunis au XIXe siècle : sources d'histoire économique » in *RAWAFID* n° 12, Tunis, ISHMN, 2007, p. 35-59.

675.939 piastres ce qui représentait 67,4 % de la valeur totale des *teskérés* délivrés dans tous les ports du pays.¹ (tab.1)

Tab.1 : Part des cinq ports de la côte Est dans la recette du beylic d'après le registre de *Sarahat* pour la période 1842 – 1845.² (Valeur en piastres tunisiennes)

Années	1258 h (1842)	1259 h (1843)	1260 h (1844)	1261 h (1845)	Moyenne annuelle (1842- 1845)	Pourcentage
Port de Sousse	140888	527010	314584	308422	322726	32,18%
Port de Monastir	50569	281213	125063	246735	175895	17,54%
Port de Mahdia	37859	222292	142764	117600	130129	12,97%
Port de Sfax	13663	34101	44772	30401	30734	3,06%
Port de Djerba	2144	57828	3090	2760	16456	1,64%
Produit des cinq ports de la côte orientale	245122	1122444	630272	705919	675939	67,40%
Produit des <i>teskérés</i> de tous les ports de la régence (piastres)	590850	1512760	1058482	849116	1002802	100%

¹ A.N.T., registre n° 1935, *Daftar Sarahat Zmem Elqdim* (1248 h – 1262 h / 1832-1846)

² Registre de *Sarahat* n° 1935 (*Zmem Elqdim*) pour la période 1248- 1262 h (1832-1846)

Tab.2 : Recette des *teskérés* d'exportation dans les cinq ports de la côte Est entre 1857 et 1858 ¹ (Valeur en piastres tunisiennes)

Années	1857/1858	%	1858/1859	%	Moyenne en %
Port de Sousse	849017	28,3	1043113	45,3	36,8
Port de Monastir	978750	32,7	552250	24,0	28,3
Port de Mahdia	352720	11,8	139140	6,0	8,9
Port de Sfax	362678	12,1	126437	5,5	8,8
Port de Djerba	11125	0,4	10950	0,5	0,5
Recette des cinq ports	2554290	85,2	1871890	81,3	83,3
Recette des <i>teskérés</i> pour tous les ports de la régence	2996781	100	2303709	100	100

En outre, la répartition des achats des *teskérés* d'exportation nous montre que ces cinq ports s'étaient spécialisés dans les exportations d'huile en premier lieu, puis dans les exportations du savon, des éponges, des poulpes, de la soude, et parfois des grains dans les années de bonne récolte. Durant les quatre années 1832-1835, les exportations d'huile d'olive avaient assuré 95,2 % de la valeur totale de l'achat des *teskérés* dans ces ports.²

Le rôle économique grandissant joué par ces ports, ainsi que leur suprématie au niveau des exportations tunisiennes, apparaissent très clairement à travers les chiffres recueillis à partir des registres de *Sarahat* des années 1271 h – 1277 h / 1855 – 1861. La valeur moyenne de l'achat des *teskérés* d'exportation dans ces cinq ports, pour les années 1857-1858 et 1858-1859, était de l'ordre de 2213090 piastres ce qui représentait 83,3 % de la valeur totale des *teskérés* achetées dans tous les ports de la régence. La part du lion dans cette recette provenait des

¹ Idem.

² A.N.T., registre n° 1935, *Daftar Sarahat Zmem Elqdim* (1248 h – 1262 h / 1832-1846), op.cit. Les trois ports du Sahel assuraient 92,4 % des quantités d'huile exportées à partir des cinq ports de la côte -est

exportations d'huile, qui garantissaient 74,4 % de la valeur totale des *teskérés* délivrées par le bey.¹ (tab.2 et tab.3)

Cette hégémonie au niveau des exportations et cette spécialisation dans les exportations de l'huile ont motivé un bon nombre de négociants européens et de représentants des maisons de commerce pour venir s'installer dans ces villes ports.

Tab.3 : Produit de la vente des *teskérés* d'huile dans les cinq ports de la côte Est entre 1857 et 1859²

(Valeur en piastres tunisiennes)

Années	1857/1858	%	1858/1859	%	Moyenne en %
Port de Sousse	843686	28,2	832098	36,1	32,2
Port de Monastir	978750	32,7	463500	20,1	26,4
Port de Mahdia	352200	11,8	120800	5,2	8,5
Port de Sfax	357000	11,9	46537	2,0	7,0
Port de Djerba	10000	0,3	9500	0,4	0,4
Recette des cinq ports	2541636	84,8	1472435	63,9	74,4
Recette des <i>teskérés</i> pour tous les ports de la régence (tous produits inclus)	2996781	100	2303709	100	100

¹ A.N.T., registre de *Sarahat* n° 1936 pour les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859 et 1860.

² Idem.

Les données recueillies à partir des différentes sources, nous signalent que le nombre des négociants et représentants des maisons de commerce établis dans les cinq villes ports de la côte Est, a connu un accroissement rapide durant les années 1820–1860 : ils sont passés de 8 négociants et facteurs dans les années 1820, à 16 à la fin des années 1830, puis à 19 au milieu des années 1840. A la fin des années 1860, le nombre des maisons européennes et juives est estimé à 84.

Au XIXe siècle, Sousse était l'une des principales villes de la côte Est du pays. Malgré la médiocrité de son port, qui n'était « qu'une rade dont le mouillage est peu sûr par les vents d'est et de nord-est »¹, la ville était le principal marché des huiles de Tunisie et s'affirmait comme une capitale régionale dont l'influence se faisait sentir tant au Sahel que dans les steppes de l'intérieur.² Ses activités portuaires et, surtout, sa spécialisation dans l'exportation de l'huile d'olive, attiraient de nombreuses maisons de commerce européennes. Ainsi le nombre des maisons établies à Sousse passe de quatre en 1829 à douze en 1834, et à trente cinq en 1866.

A l'instar de Sousse, les ports de Monastir³ et de Mahdia⁴ s'étaient également spécialisés dans l'exportation des huiles et assuraient une bonne partie de la recette des *teskérés* d'exportation délivrées par les beys. Dans les années 1850, les deux ports fournissaient 35% de cette recette. Pourtant ni la ville de Monastir ni celle de Mahdia n'abritaient un grand nombre de négociants et facteurs de commerce par rapport à Sousse.⁵

Cependant, les ports de Sfax⁶ et de Djerba restaient tournés vers l'Orient arabe et l'Empire Ottoman et n'entretenaient que de faibles rapports avec les ports de la

¹ Victor Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, Paris, Henri Plon, 1862, p.107.

² Jean Ganiage, « La population européenne de Sousse au XIXe siècle », in *Population and Economics*, Presse Universitaire de Manitoba, éd. Paul Deprez, 1968, p. 141-158.

³ Le port de Monastir, d'un « assez bon mouillage » d'après Victor Guérin constitue le deuxième port du Sahel après celui de Sousse. Cf. Victor Guérin, *Voyage archéologique ...op.cit.*, p. 120.

⁴ Le port de Mahdia avait perdu déjà de son importance après sa destruction par les Espagnols au début du XVIe siècle. Considéré comme ayant un mouillage moins bon que celui de Monastir mais meilleur que celui de Sousse, le port de Mahdia était devenu le troisième port du Sahel, au XIXe siècle. Cf. E. Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, Tunis, 2^{ème} édition Bouslama, 1980, p. 96.

⁵ Cela s'explique sans doute, par les facilités de déplacement entre les trois villes.

⁶ Victor Guérin qualifie le port de Sfax comme « une rade sûre mais peu profonde ». Cf. Victor Guérin, *Voyage archéologique ...op.cit.*, p.157. Ali Zouari, dans son ouvrage: *Les relations commerciales entre Sfax et le Levant aux XVIIIe et XIXe siècles*, Tunis, Institut National d'Archéologie et d'Art, 1990, note que le mouillage de Sfax « est à l'abri des vents. A cause des hauts-fonds il ne peut recevoir que les embarcations légères. Les bateaux à tonnage élevé devaient jeter l'ancre à distance d'un kilomètre... », p. 187.

Méditerranée occidentale.¹ Durant la première moitié du XIXe siècle, le port de Sfax apparaissait au niveau de ses échanges avec les ports de l'Europe occidentale et d'après les registres de *sarahat*, comme un port de moindre importance par rapport à ceux de Sousse, de Monastir ou de Tunis. Entre 1842 et 1845, ce port n'avait assuré que 3% de la valeur totale de vente des *teskérés* d'exportation, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 30734 piastres (tab.1). Même pour la période précédente, le port de Sfax était devancé de loin par celui de Sousse. Mais, vers les années 1850,² les exportations de Sfax s'accrurent et se diversifièrent ; en plus de l'huile d'olive, des éponges, des poulpes et de la soude, les exportations s'étaient étendues au savon, au blé et à l'orge. Ainsi, pour les années 1857-1858 et 1858-1859, la recette de l'achat des *teskérés* d'exportation du port de Sfax s'élevait à 231844 piastres, soit 8,7% de la valeur totale de l'achat des *teskérés* d'exportation de tous les ports de la régence. Le port de Sfax était alors en train de connaître un développement remarquable, qui devait permettre par la suite à la ville d'accéder au rang de deuxième ville de la régence, juste après Tunis. En outre il convient de signaler qu'à côté de sa participation au mouvement des exportations, le port de Sfax garantissait aussi une bonne partie des importations, surtout celles des cotonnades anglaises.³ L'importance grandissante du port durant la deuxième moitié du XIXe siècle, fit de la ville un lieu privilégié pour l'installation des maisons de commerce et des facteurs. Ainsi le nombre des maisons de commerce et de leurs représentants passe de deux en 1829 à quarante en 1875.

Le port de l'île de Djerba qui représentait le cinquième port de la côte Est de par l'importance de son trafic que de par sa contribution dans la recette de l'achat des *teskérés*, assurait une bonne partie des exportations de l'huile, des éponges, des poulpes, et de la soude, destinées essentiellement pour les ports de l'Europe

¹ Ali Zouari remarque que Sfax « est restée jusqu'à la fin du XIXe siècle, fidèlement attachée à ses anciennes traditions et au Levant et récalcitrante », tout en soulignant que le mouvement de ses échanges avec le Levant avait subi une régression évolutive au cours du XIXe siècle, parallèle à la main mise de l'Europe sur la Méditerranée. Cf. Ali Zouari, *Les relations commerciales ...op.cit.*, p. 271-275.

² Vers le milieu du XIXe siècle, le commerce de Sfax subit les conséquences de la pénétration européenne et « il bascula nettement vers l'occident », selon l'expression d'Ali Zouari. Cf. Ali Zouari, *Les relations commerciales ...op.cit.*, p. 171.

³ Le vice consul de France à Sfax, Mattei, livre comme suit ses réflexions au sujet de l'importation des cotonnades anglaises à Sfax qui se vendent à très bas prix : « Manchester fournit à Malte ses cotonnades payables à terme de 3, 6, et 9 mois. Les négociants de Malte revendent cette marchandise à des négociants établis à Sfax (...) Les Maltais de Sfax revendent cette marchandise aux indigènes à terme de 6 mois/18 mois à 24% par an. (...) tous les acheteurs indigènes de cotonnades sont des chameliers ne possédant que 2 à 3 chameaux. Maintes fois ces colporteurs disparaissent de la régence emportant capital et intérêts (...). CADN, Tunisie, Postes consulaires, tous postes regroupés, carton 36, lettre d'information du 25 novembre 1875.

méridionale en particulier Marseille, Gènes, Malte et Livourne. Cependant, cette île n'abritait qu'un nombre infime d'Européens.¹

Bien qu'ils fussent minoritaires dans les populations de la plupart des villes ports de la côte Est, les négociants européens et les représentants des grandes maisons de commerce apparaissent, à travers les sources archivistiques de l'époque, comme de grands acteurs économiques ayant des fonctions multiples : en effet, ils sont à la fois de gros acheteurs et exportateurs de denrées agricoles et de produits de la région, des usuriers, des propriétaires terriens, mais ne sont que rarement des fournisseurs et investisseurs.

2- Les négociants : de gros exportateurs

Engager une étude quantitative et sérielle à partir des registres fiscaux tels que les registres de *sarahat*, afin d'identifier les gros exportateurs tunisiens durant le XIXe siècle, nous paraît être à première vue une gageure, d'autant plus que ces registres ne couvrent pas tout le siècle et ne fournissent que des renseignements lacunaires concernant l'identité des acquéreurs de licences (*teskérés*).² En outre, ne figurent sur ces registres que les noms des bénéficiaires de licences et non les noms des exportateurs qui se chargent de l'achat des denrées et qui s'occupent ensuite de les charger sur les bateaux. Sans renoncer à l'approche quantitative, nous avons choisi de nous limiter à étudier 3 échantillons répartis sur 3 décennies couvrant chacun une période de 4 ans.³

- Une hégémonie partagée entre négociants français et italiens dans les années 1830.

L'analyse des données statistiques recueillies à partir du dépouillement des registres de *sarahat* couvrant les années 1832, 1833, 1834 et 1835, laisse apparaître que l'huile d'olive constituait, durant ces années, le 1^{er} article d'exportation dans les cinq ports de la côte Est en assurant 95,2% de la recette des *teskérés* délivrées dans ces ports. Venaient ensuite le savon, exporté essentiellement à partir du port de Sousse, puis les éponges, les poulpes et la soude, des produits exportés à partir des ports de Sfax et de Djerba.

¹ Idem, tous postes regroupés, carton 37, rapport de l'agent consulaire français à Djerba le 18 juillet 1876. Ce rapport indique qu'Angelo Cutuluma, un Grec protégé français demeurant à Djerba depuis 1836, possédait une maison spécialisée dans la pêche, le lavage et l'exportation des éponges.

² On n'indique la plupart du temps, ni la nationalité, ni le prénom et ni la fonction du négociant.

³ Le 1^{er} échantillon couvre les 4 années 1832, 1833, 1834 et 1835; le 2^{ème} échantillon intéresse les années 1842, 1843, 1844 et 1845 ; le 3^{ème} couvre les années 1857/1858, 1858/1859, 1859/1860 et 1860/1861.

Objet de spéculation sur le marché mondial, l'huile d'olive devint, dès le début du XIX^e siècle, un produit très recherché par les négociants étrangers. Bien que ces derniers n'exerçassent qu'un rôle secondaire sur les exportations de l'huile et n'assurassent que le 1/3 de la valeur d'achat des *teskérés* d'exportation en 1813-1814,¹ leur rôle s'était accru au fil des ans pour aboutir à une hégémonie totale dans les années suivantes.

Le renversement de la conjoncture est visible au début des années 1820 ; les exportateurs d'origine européenne et juive prennent le dessus sur les négociants tunisiens dans le secteur d'exportation. La répartition des *teskérés* d'exportation d'huile, au cours des années 1819, 1820 et 1820-1821 confirme cette tendance. Environ 82,53% des exportations d'huiles étaient assurées par des négociants européens, pour la plupart Français. En 1821-1822, année de bonne récolte, les exportations d'huile se répartissaient comme suit entre les négociants européens : Fuzier : 30% ; Paolo Gnecco : 21.46% ; Arnaud : 12% ; Pottier : 5.17% ; Perasso 4.66% et Domingo Merillot : 4.24%.²

Ce monopole de fait du commerce avec l'Europe tenu en main par une poignée de négociants européens se confirme dans les années 1830. (tab.4).

Tab.4 : Répartition, selon les nationalités, des exportations d'huile dans les ports de la côte Est.³

Nationalités des négociants	Quantités en <i>métars</i> (moyenne des 4 années : 1832-1835)	%	Quantités en <i>métars</i> (moyenne des 4 années : 1842-1845)	%	Quantités en <i>métars</i> (moyenne des 4 années : 1857-1861)	%
Italiens	104340	44,4	52364	30,44	88192	22,5
Français	79195	33,7	44038	25,6	220018	56,1
Anglais	1348	0,6	125	0,1	-	-
Espagnols	500	0,2	6163	3,6	350	0,1

¹ Khelifa Chater, *Dépendance...op.cit.*, p. 186. Chater affirme que les négociants tunisiens musulmans assuraient 46% des exportations de l'huile, sans tenir compte de la part des juifs qui était estimée à 21%.

² Ces informations sont citées par Chater dans *Dépendance...op.cit.*, p. 333-334.

³ A.N.T., registres de *sarahat* n° 1935, 1936, 1939, 1941, 1944, 1945 et 1948

Grecs	-	-	2950	1,7	16883	4,3
Tunisiens musulmans	1913	0,8	46515	27,04	5000	1,3
Juifs	24793	10,5	16858	9,8	39611	10,1
Non identifiés	22953	9,8	2765	1,6	22069	5,6
total	235000	100	172024	100	392189	100

Au cours des années 1830, les négociants européens demeuraient fort influents ; ils assuraient ainsi l'exportation de 78,9% des quantités d'huile à partir des cinq ports de la côte Est. Les Italiens venaient en tête avec 44,4% suivis par les Français (33,7%) ; et ils ne laissaient aux négociants tunisiens que la portion congrue (0,8%) que se partageaient Salah ben Salah, Kacem et Amor Elebri. (tab.6)

Les deux figures de proue du négoce italien dans la régence, au début du siècle, Paolo Gnecco et Calmarino détenaient à eux seuls 42.2% de ces exportations. En 1834, tous deux accaparaient 52.4% des exportations de l'huile.

Paolo Gnecco, la première figure du négoce italien dans la régence durant la première moitié du XIXe siècle, était d'origine génoise : il naquit à Gènes en 1789, se fixa à Tunis vers 1815 et décéda à Gènes en 1866.¹ Il demeura actif dans le commerce de l'huile durant plus de trois décennies ; son nom n'avait disparu des listes des exportateurs que dans les années 1850 après qu'il eût cédé sa place à son fils Guiseppe : celui-ci effectuait des opérations d'export de grains pour son propre compte à partir des ports de Sousse et de Monastir, durant les années 1857-1861, et agissait en qualité de mandataire de la maison Le Beuf de Marseille. Paolo Gnecco assurait les exportations d'huile à partir de trois ports du Sahel. La moyenne calculée sur les quatre années 1832, 1833, 1834 et 1835 était égale à 62836 *métars*, soit 26,8% des quantités d'huile exportées. Pour la seule année 1834, Gnecco avait assuré 40% des exportations d'huile effectuées à partir des cinq ports de la côte Est. Il se plaça ainsi à la tête de la liste des négociants étrangers commerçant dans la régence. Mais, dans les années 1840, sa participation dans les exportations d'huile régressa progressivement pour disparaître dans les années 1850.

¹ Paolo Gnecco était père de 3 enfants : Francisco et Guiseppe qui s'étaient associés à ses affaires et Maria Luigi mariée à un grand négociant français Emilien Rousseau. Cf. Jean Ganiage, *Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, Tunis, Maison Tunisienne de l'Édition, 1968, p.586.

La deuxième figure du négoce italien dans la régence après Gnecco était, sans doute, Calmarino le vice consul sarde à Sousse.¹ Ce négociant, très actif, se classait en 3^{ème} position comme exportateur d'huile dans les ports de la côte Est, avec une moyenne de 24793 *métars* (calculée pour les 4 années 1832-1835), soit 14,4% du total exporté. Cependant, Calmarino était surtout un gros exportateur de savon à partir du port de Sousse : il occupait la 1^{ère} place avec une participation moyenne de 453,8 *quintars* (calculées pour les années 1832-1835), soit 54,5% des quantités de savon exportés. À l'instar de Gnecco, le champ d'action de Calmarino se limitait aux trois ports du Sahel et ne s'étendait qu'occasionnellement au port de Sfax. En 1835, Calmarino avait assuré 30,9% des huiles expédiées à partir de ces ports : il était alors à l'apogée de ses activités. Cependant à partir des années 1840, sa participation dans les exportations d'huile enregistra un léger recul, mais il demeura un gros exportateur de savon à Sousse. Le déclin de ce négociant ne se fit sentir qu'au début des années 1850.

Quant aux négociants français qui avaient eu la haute main sur les échanges de la régence avec l'Europe, de la fin du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1820, leur position fut affaiblie au début des années 1830, surtout après la disparition soudaine du grand négociant Jean Fuzier.² En effet, la contribution des négociants français aux exportations d'huile enregistra un léger recul dans les années 1830, ce dont avaient profité les Italiens. La moyenne des exportations d'huile effectuées par des négociants français à partir des ports de la côte Est durant les années 1832-1835, était de l'ordre de 79195 *métars*, soit 33.7% du total des huiles exportées. Cependant cette période connaissait un afflux exceptionnel de négociants qui venaient chercher fortune dans la régence³. Sur le registre d'achat des *teskérés* d'exportations des années 1830 figurent les noms de 9 négociants français : Beaussier, Hippolyte Ré, Chapelié neveu, Arnaud, A. Daninos, L. Vangaver, Carcassonne, Monge et Fabre.

¹ Calmarino né vers 1806. Cf Anne-Marie Planel, *De la Nation...op.cit.*, p. 249.

² Jean Fuzier neveu était depuis longtemps établi à Tunis où il a fixé le centre de ses affaires. Suite à une faillite imprévue, Fuzier se donna volontairement la mort le 22 avril 1823. C.C.I. de Marseille, série MQ5.2/79, *Mémoire pour le sieur Joseph Ottone fils, agent des créanciers de l'hoirie de J.Fuzier décédé à Tunis contre Somliman Bel-Hadj et S.A le Bey de Tunis.*

³ En 1826, le consul de France à Tunis annonça l'arrivée de plusieurs négociants français à Tunis : Leopold Vangaver, cautionné par la maison Roux frères, Félix Gautier de la maison Soulier et Authier de Toulouse ; Jean Demeure Debilow, de Saint-Etienne ; Martin Rivalentz de l'Aude et Louis Robert de Brignolles. (Eugène Plantet, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour*, Paris, Félix Alcan, 1893-1899, p. 627.) Par ailleurs, en 1829, trois autres négociants vinrent s'établir à Tunis : Joseph Ventre, Bineaud René et Marcellin Beaussier (Pierre Grandchamps, « Notables français à Tunis de 1592 à 1881 » in *Revue tunisienne*, Année 1942, p. 227.). Après l'occupation française de l'Algérie, un bon nombre de négociants émigra à Tunis, comme Alfred Daninos, Hippolyte Ré, Fabre, Jules Lesseps et Marius Ventre. (Idem, p. 228).

Beaussier¹ venait en tête des négociants français et se plaçait en deuxième position après P.Gnecco. La moyenne de ses exportations pour les 4 années 1832-1835, est évaluée à 44110 *métars* d'huile, soit 18,8% du total exporté à partir de ces cinq ports. Beaussier s'intéressait également aux opérations d'exportation du savon ; en 1834 il en avait exporté 650 *quintars* soit 65% du savon exporté à partir du port de Sousse. (tab.5) Son champ d'action ne se limitait pas aux trois ports du Sahel, mais s'étendait également au port de Sfax, où il assurait l'exportation des éponges. Au cours de l'année 1834, il en avait exporté 130 *quintars*. Mais à partir des années 1840, ses affaires commerciales commencèrent à décliner : il céda du terrain devant les autres négociants italiens et même tunisiens. De ce fait, sa part dans les exportations d'huile, durant les 4 années 1842-1845, enregistra un très net recul, soit 1600 *métars* qui représentaient 0,9% du total exporté.

Parmi les autres exportateurs, Hippolyte Ré, Chappelié neveu et Arnaud totalisaient 12,7% des exportations d'huile pour la période 1832-1835.

Hippolyte Ré qui se plaçait en 5^{ème} position avec 5,7% des exportations pour la période 1832-1835, s'était fixé à Tunis au début de 1830. Il effectuait des exportations à partir des 5 ports de la côte Est.

Tab.5 : Principaux exportateurs de savon à partir de Sousse d'après la répartition des *teskérés* entre 1248-1251 h/ 1832-1835 (Unité en *quintar*)²

Année	1832	1833	1834	1835	Moyenne	% du total des exportations de savon à Sousse	Rang
Négociants	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités		
Calmarino	0	700	0	1115	453,8	33,1	1
Mohamed ben Ayed	700	300	0	0	250,0	18,3	2
Beaussier	0	0	650	0	162,5	11,9	3
Santillano	100	250	120	0	117,5	8,6	4
Rahmin Khalfoun	0	0	0	420	105,0	7,7	5
Ibn Elarbi	0	0	0	400	100,0	7,3	6
Chappelié fils	0	100	100	0	50,0	3,6	7

¹ Sur les registres de *sarahat*, on n'enregistre que le nom de famille du négociant acquéreur de *teskéré*. Cependant, il y avait à Tunis, à cette date, deux personnes qui portaient le nom de Beaussier : Marcelin Beaussier et Joseph Beaussier. On ne sait pas de lequel des Beaussier il s'agit. En outre la transcription arabe du nom Beaussier le confond avec le nom de Beaumier

² A.N.T., registre de *sarahat* : *Zmem elqdim* n° 1935.

Sonsoni	0	135	0	0	33,8	2,5	8
Issac	0	0	0	100	25,0	1,8	9
Joseph Ventre	0	100	0	0	25,0	1,8	9
Zoumine	0	0	80	0	20,0	1,5	11
Saccoman	0	50	0	0	12,5	0,9	12
Amor b Youssef	0	0	30	0	7,5	0,5	13
A Daninos	0	0	20	0	5,0	0,4	14
Hamza b Hamza	0	0	0	10	2,5	0,2	15
Total	800	935	1000	920	913,8	99,9	

Tab.6 : Principaux exportateurs d'huile dans les cinq ports de la côte Est entre 1832 et 1835 d'après les registres de Sarahat.¹ (Unité en *métar*² du Sahel)

Année	1832	1833	1834	1835	Moyenne	%	Rang
Négociants	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités		
Paolo Gnecco	67947	98295	69900	15200	62836	26,8	1
Beaussier	60208	76700	29164	10369	44110	18,8	2
Calmarino	38800	50050	21800	24450	33775	14,4	3
Zoumine	25000	46439	25501	2233	24793	9,5	4
Hippolyte Rey	16850	30181	3825	2900	13439	5,7	5
Chappelié fils	6000	23600	7400	0	9250	3,9	6
Arnaud	20900	5335	0	3000	7309	3,1	7
Sonsoni	9100	9500	0	0	4650	2,0	8
Alfred Daninos	0	3500	3075	0	1644	0,7	9
Santillano	4690	700	0	0	1348	0,6	10
Van gaver	6000	0	0	0	1500	0,6	10
Traverso	0	0	3888	1440	1332	0,6	10
Salah b Salah	0	3000	0	2000	1250	0,5	13
Carcassonne	0	0	0	4500	1125	0,5	13

¹ A.N.T., registre de sarahat : *Zmem elqdim* n° 1935.

² Un *métar* d'huile au Sahel vaut 24 litres.

Rafael Pignatari	0	0	250	3200	863	0,4	14
Monge	2500	0	0	0	625	0,3	15
Demontès	2000	0	0	0	500	0,2	16
Kacem Elebri	0	1900	0	0	475	0,2	16
Jacomo Orsolino	1700	0	0	0	425	0,2	16
Guiseppe Sardo	0	0	0	1200	300	0,1	19
Fabre	1250	0	0	0	313	0,1	19
Amor Elebri	750	0	0	0	188	0,1	19
Total de principaux exportateurs	263695	349200	164803	70492	212047	89,3	
Autres exportateurs	41930	31461	9900	8520	22953	9,8	
Quantités exportées	305625	380661	174703	79012	235000	99,1	

- **L'ascension d'un *mercanti* : Mahmoud Ben Ayed, un concurrent autochtone pour les négociants étrangers**

La répartition d'achats des *teskérés* d'exportation durant les années 1840, fait apparaître un léger renversement au niveau des détenteurs du secteur des exportations d'huile. Les négociants italiens conservaient leur suprématie, même s'ils connaissaient un léger recul dans leur participation ; mais les Français cédèrent leur 2^{ème} place aux négociants tunisiens et à leur tête le grand *mercanti* Mahmoud Ben Ayed.

Les Italiens qui menaient encore le jeu dans le domaine des exportations, assuraient, durant les 4 années 1842-1845, une moyenne d'exportation d'huile de l'ordre de 52364 *métars*, soit 30,44% du total exporté. De nouveaux acteurs dans le secteur des exportations font leur apparition sur la liste des négociants italiens. Outre Calmarino, qui restait encore actif tant dans les exportations d'huile que dans celles du savon, la liste des négociants italiens compte plus de huit autres noms. En tête de la liste des négociants italiens dans les années 1840 figurait Stefano Traverso qui occupait la 2^{ème} place, juste après Ben Ayed : il assurait l'exportation de 12,1% des exportations d'huile, soit une moyenne de 20761 *métars*, durant les 4 années 1842-1845. Stefano Traverso descendait d'une famille génoise tabarkine : né à Loano (Ligurie) en 1807, marié à Tunis en 1834, il y est

décédé en 1861.¹ Ses affaires commencèrent timidement, en 1834. Mais, dans les années 1840, ses achats de *teskérés* augmentaient en nombre et en valeur ; en 1843 Traverso avait exporté une quantité d'huile évaluée à 46314 *métars*, soit 15.7% du total exporté à partir des cinq ports. Les affaires de Traverso se limitaient au commerce de l'huile, mais elles s'étendaient, géographiquement, aux trois ports du Sahel avec une présence massive dans celui de Mahdia. S. Traverso demeura actif, durant les années 1850, et assura une bonne partie des exportations d'huile, surtout à partir du port de Sousse.

La deuxième figure, qui s'était distinguée parmi les nouveaux négociants italiens tant par l'importance de ses transactions que par la diversité de ses affaires qui portaient elles aussi sur l'exportation de l'huile, du savon et des grains, était Andréa Peluffo. Il s'agit d'un négociant italien d'origine génoise, né à Pietra Ligure en 1801, arrivé à Tunis en 1834 comme exilé politique accompagnant Gaetano Fedriani et Guiseppe Garibaldi. Il décède à Tunis en novembre 1881.² A l'instar de Fedriani, A. Peluffo abandonna la politique pour se livrer au commerce. D'après Ganiage, il était considéré comme « le plus gros négociant italien de Tunis après les Gnecco ».³ D'après le registre de *sarahat* n° 1935, A. Peluffo n'apparaît sur la liste comme acquéreur des *teskérés* d'exportation qu'en 1843. La moyenne de ses exportations d'huile, calculée durant les 4 années 1842-1845, est évaluée à 7268 *métars*, soit 4,2% du total exporté. Durant les années 1840 et 1850, Peluffo conserva une forte position parmi les exportateurs d'huile, de savon et surtout de blé à partir du port de Monastir, bien que sa participation dans les achats des *teskérés* d'exportation ait nettement reculé à la fin des années 1850.

Paolo Casanello, autre nouvelle figure du négoce italien dans la régence au début des années 1840, était aussi un négociant d'origine génoise émigré à Tunis au début des années 1830.⁴ D'après les registres des *teskérés*, Casanello s'intéressait aux exportations d'huile, de grains, d'éponges et de poulpes, à partir des ports du Sahel, de Sfax et de Djerba. Ses affaires commerciales prirent de l'importance à partir de 1857, l'année où Mhammed Bey autorisa la sortie des grains de la régence en fonction des approvisionnements du pays.⁵ P. Casanello

¹ Jean Ganiage, *Les origines ... op.cit.*, p. 604. D'après Ganiage S. Traverso était père de huit enfants. Ses fils aînés Pietro et Amedeo, reprirent sa succession en s'associant entre eux, tandis que sa fille aînée Luigia épousa Elias Mussali l'interprète du Bey.

² Jean Ganiage, *Les origines...op.cit.*, p. 595 – 596.

³ Ibidem.

⁴ Augusto Gallico, *Tunesi e i consoli sardi (1816 - 1834)*, Bologna, 1935, p. 55. Gallico considère P. Casanello comme élément de la colonie sarde de Tunisie avant 1834.

⁵ Anouar Chahed, *Un tournant dans l'histoire de la régence de Tunis : le règne du Muschir Muhammad Pacha-Bey (1855 – 1859) – traduction et commentaire historique*, thèse de doctorat, Université de Nice – Sophia Antipolis, 2000, p. 430.

s'engagea alors dans les opérations d'achat et d'export du blé et de l'orge. Durant les années 1857-1861, il avait exporté en moyenne de 607 *kfiz* soit 10% du blé exporté. Mais, si Casanello s'adonnait aux opérations d'achat et d'export de l'huile, sa participation avait subi un léger recul, passant de 3,1% dans les années 1842-1845 à 2% dans les années 1857-1861.

L'augmentation du nombre des maisons de commerce italiennes et françaises établies à Tunis, n'avait pas empêché le retour sur scène des commerçants tunisiens. Le *mercanti* Mahmoud Ben Ayed, un grand notable de l'Etat d'Ahmed Bey et l'un de ses intimes, a su profiter de sa position au sein de l'appareil politique pour s'enrichir et pour accaparer une cinquantaine de fermes, en plus des charges diverses qui lui avaient été confiées comme celles de fournisseur de l'armée et le percepteur de la dîme en nature sur les céréales. Ainsi il s'assura le contrôle de l'économie et des finances du pays et amassa une fortune considérable.¹ Ben Ayed a également su profiter des faveurs du prince pour se lancer dans des affaires commerciales, particulièrement celles des exportations de denrées de toutes sortes : il entra en concurrence avec les négociants européens, mais il était considéré comme le 1^{er} *mercanti* de la régence, et nul ne pouvait rivaliser avec lui. Dans les années 1842-1845 il détenait une bonne partie des exportations tunisiennes d'huile, soit une moyenne annuelle de 45677 *métars* ce qui représentait 26,6% du total exporté. Après sa fuite en France, en 1852, emportant avec lui une fortune considérable, les négociants européens reprirent leur position d'antan.²

D'après le registre de *sarahat* couvrant les années 1840, douze négociants français se classaient en 3^{ème} position comme acquéreurs des *teskérés* d'exportation d'huile, juste derrière Ben Ayed. Ils ne détenaient que 25,63% des quantités d'huile destinées à l'exportation dans les ports de la côte Est. Par ailleurs, la composition des négociants français avait subi une mutation profonde avec l'apparition sur scène de nouveaux exportateurs, qui monopoliseront une bonne partie de l'huile destinée à l'exportation. Citons parmi ces nouveaux venus : Solal, Rivaltz, Stella, Foa à côté des anciens exportateurs comme Chapelié, Vangaver et Daninos.

¹ D'après la notice biographique dressé par André Raymond dans *Ibn Abi l- Diyaf, Chronique des rois de Tunis et du Pacte fondamental, ch. IV et V, édition critique et traduction*, vol II, commentaire historique, Tunis, IRMC et ISHMN – Alif, 1994, p. 137.

² Le caïd Nessim Semama, qui était au service de Mahmoud Ben Ayed et son principal collaborateur, a changé de camp après la fuite de ce dernier, et se mit au service de Mustapha Khaznadar pour dévoiler tous les secrets des affaires de M. Ben Ayed. Comme récompense, Nessim fut nommé caïd des israélites et Receveur au ministère de Finances. A l'instar de son ex-maître, Nessim Semama s'était lancé dans les affaires de commerce pour devenir, au début des années 1850 et jusqu'en 1856, le principal exportateur de denrées (surtout l'huile) dans la régence. Cf. registre de *sarahat* n° 1936 (1855-1859).

La maison Solal et Cie s'était établie à Tunis, probablement, au début des années 1840 ; elle entretenait des représentants à Sousse et à Sfax,¹ et son chef était Saül Solal², un israélite français.³ Cette maison avait occupé la 3^{ème} position dans la liste des principaux exportateurs d'huile de la régence durant les années 1842, 1843, 1844 et 1845, avec une moyenne d'achat de *teskérés* d'exportation de l'ordre de 13626 *métars*, soit 7,9% des huiles achetées. Durant ces années, elle était devenue la première maison de commerce français à Tunis, et elle avait étendu ses opérations commerciales à l'intérieur du pays, particulièrement au Sahel et à Sfax. Ses achats des *teskérés* s'arrêtèrent, probablement, dans la deuxième moitié des années 1850.⁴

La deuxième figure du négoce français en Tunisie, juste après Solal, était Jean Martin Rivalentz⁵ qui était classé parmi les cinq premiers négociants de la régence par l'importance de ses achats des *teskérés* d'huile et de savon. Originaire de l'Aude, Rival s'était établi à Tunis en 1826, sa présence a été attestée en 1831 lors de l'élection des députés de la Nation française à Tunis.⁶ Mais il ne s'était réellement lancé dans les affaires commerciales qu'au début des années 1840. En 1844, il se trouvait à la tête des exportateurs européens de l'huile, juste après le *mercanti* Mahmoud Ben Ayed : il acheta des *teskérés* d'exportation de 20450 *métars* d'huile, soit 13,2% du total pour cette année là. Cependant, dans les années 1850, le patronyme Rival commençait à n'apparaître que rarement sur les registres d'achat des *teskérés* pour finir par disparaître à la fin des années 1850.

Tab.7 : Principaux exportateurs d'huile dans les cinq ports de la côte Est entre 1842 et 1845 (Unité en *métar* du sahel) ⁷

Année	1842	1843	1844	1845	Moyenne	%	Rang
Négociants	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités		
Paolo Gnecco	1535	1580	200	940	1064	0,6	19
Calmarino	13400	24925	7987	6900	13303	7,7	3

¹ Elle était représentée par Joseph Semama à Sousse et par Hay Sebahg à Sfax, durant les années 1850.

² Saül Solal fut élu premier député de la Nation française en Tunisie pour 1850, Cf. P. Grandchamps, « *Notables...op.cit.*, p. 229.

³ D'après une liste des chefs d'établissement de commerce français résidant à Tunis, établie en novembre 1855 par Léon roche, CCIM, MQ.5.2/79.

⁴ L'arrêt d'acquisition des *teskérés* pour cette maison est confirmé par le registre de *sarahat* n° 1936.

⁵ Sur les registres de *sarahat*, son nom s'écrit comme suit : Rival.

⁶ P. Grandchamps, « *Notables...op.cit.* », p. 227. Rival a été élu député de la nation française en Tunisie en 1833.

⁷ A.N.T., registre de *sarahat* : *Zmem elqdim* n° 1935.

Beaussier	2000	4400	0	0	1600	0,9	17
Traverso	6671	46314	13900	16160	20761	12,1	2
Poalo Casarella	0	9910	0	11503	5353	3,1	10
Demontès	5140	16529	1000	1983	6163	3,6	9
Alfred Daninos	0	1242	0	8053	2324	1,4	15
Mulmo	0	6800	5000	0	2950	1,7	13
Zaki Cesana	325	3300	10900	0	3631	2,1	12
Rival	0	19567	20450	8300	12079	7,0	5
Chappelié	0	8700	0	3200	2975	1,7	13
Stella	0	2000	4800	0	1700	1,0	16
Hippolyte Ré	5600	0	0	0	1400	0,8	18
Van Gaver	3100	10500	600	7000	5300	3,1	10
Solal	0	3300	20264	30950	13629	7,9	3
Foa	600	0	3837	0	1109	0,6	19
Peluffo	0	7500	10770	10800	7268	4,2	7
Avocato	0	1745	1880	0	906	0,5	21
Carcassonne	0	3910	0	0	978	0,6	19
Zoumine	0	20926	0	5993	6730	3,9	8
Houda Levy	9800	19700	10500	0	10000	5,8	6
Mahmoud b Ayed	8000	75030	38577	61100	45677	26,6	1
Ali Charfi	0	0	250	140	98	0,1	25
Kacem Elazey	0	0	2000	0	500	0,3	22
Rousseau	0	0	0	2300	575	0,3	22
Gandolphe	0	0	2000	0	500	0,3	22
Maatoug b Achour	0	150	100	0	63	0,04	27
Andrea Fruja	400	200	0	400	250	0,14	25
Santillano	0	500	0	0	125	0,07	28
Sonsoni	0	1000	0	0	250	0,14	25
Total de principaux exportateurs	56571	289728	155015	175722	169259	98,4	
Autres exportateurs	435	5855	150	4670	2778	1,6	
Quantités exportées	57006	295583	155165	180392	172036	100	

Tab.8 : Principaux exportateurs de savon à Sousse entre 1842 et 1845 (Unité en quintars)¹

Année	1842	1843	1844	1845	Moyenne	%	Rang
Négociants	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités		
Calmarino	219	0	150	40	102	6,7	4
Demontès	175	205	0	0	95	6,3	6
Sonsoni	300	0	0	0	75	4,9	7
Mulmo	300	500	0	0	200	13,2	1
Houda Levy	170	450	0	125	186	12,3	2
Haï Setbon	105	0	0	25	33	2,2	17
Iliahou Levy	150	0	0	0	38	2,5	15
Mordkhay Chelly	100	0	0	300	100	6,6	5
David Chaloum	0	83	0	0	21	1,4	20
Avocato	100	140	0	0	60	4,0	9
Foa	0	100	0	0	25	1,7	19
Mahmoud b Ayed	0	0	275	0	69	4,6	8
Fedriani	0	0	170	0	43	2,8	14
Zaki Coriat	0	0	500	50	138	9,1	3
Elhaj Kaddour	0	0	75	0	19	1,3	21
Fendri	0	0	190	0	48	3,2	13
Haim Boccara	0	0	0	40	10	0,7	24
Amor Elyemni	0	0	0	150	38	2,5	15
Nicola Vanois	0	0	0	200	50	3,3	11
Rival	0	160	0	60	55	3,6	10
Choua temime	0	75	0	40	29	1,9	18
Nessim Semama	80	0	0	0	20	1,3	21
Houda Bice	0	0	0	200	50	3,3	11

¹ A.N.T., registre de *sarahat* : *Zmem elqdim* n° 1935.

Autres	0	0	0	50	13	0,9	23
Total	1699	1713	1360	1280	1513	100,0	

- **Le retour en force des négociants français dans les années 1850 et au début des années 1860.**

À la mort d'Ahmed bey en mai 1855, la régence était au bord de la banqueroute et soumise, de ce fait, à l'ingérence des puissances européennes : à peine le Congrès de Paris achevé, elles reprirent leur politique de démonstrations navales dans les eaux tunisiennes afin d'imposer des réformes au nouveau bey.

Dans un contexte de difficultés économiques, le nouveau bey, qui allait proclamer le Pacte fondamental « Ahd El Amen », autorisa l'exportation des céréales pour tous en fonction des approvisionnements du pays, tout en multipliant la vente des *teskérés* d'exportation pour les autres denrées. Ce qui explique l'augmentation spectaculaire de la recette de l'achat des *teskérés* d'exportation qui avait atteint en l'année hégire 1274 (1857/1858) la somme de 2996781 piastres tunisiennes¹, alors qu'elle était pendant le règne d'Ahmed bey de l'ordre de 1002802 piastres (Moyenne de la recette calculée pour les 4 années 1842, 1843, 1844 et 1845).² Il apparaît clairement, d'après le registre de *sarahat*, que le bey avait misé sur la vente des *teskérés* d'exportation pour pallier au déficit budgétaire. En l'occurrence, il autorisa l'exportation de denrées et produits divers : huile, savon, soude, blé, orge, éponges, poulpes, bétails ovins et bovins, laines, peaux et pavot. Les négociants français en profitèrent pour multiplier leurs achats des *teskérés* et s'assurer ainsi une suprématie sans partage.

En retenant la moyenne des 4 années 1857, 1858, 1859, 1860/1861, la répartition des exportations d'huile, d'après l'achat des *teskérés* dans les cinq ports de la côte Est, plaçait les négociants français au 1^{er} rang avec 56,1% du total, les négociants italiens au 2^{ème} rang avec 22,5% et les négociants de confession juive au 3^{ème} rang avec 10,1% des huiles destinées à l'exportation. (tab.4)

La suprématie des négociants français s'observe à travers le monopole exercé par une poignée d'entre eux sur l'achat des *teskérés* d'exportation : durant les 4 années 1857-1861, huit négociants détenaient 56,1% des quantités d'huile achetées par *teskérés* et destinées à l'exportation, Alfred Daninos venait en tête des négociants français en détenant 28,3% de l'huile achetée pour l'exportation. D'origine livournaise, naturalisé français en 1833, A. Daninos avait émigré de Bône (Algérie) à Tunis dans les premières années qui suivirent l'occupation

¹ A.N.T., registre de *sarahat* n° 1936.

² Idem, n°1935.

française de l'Algérie.¹ Toutefois, la maison Daninos, fondée à Tunis, entretenait des représentants dans les villes de la côte Est, en particulier à Sousse² et restait en relation d'affaires avec la famille Daninos en Algérie. D'après les registres de *sarahat*, cette maison s'adonnait aux exportations d'huile, de grains et de savon. Au départ, son champ d'action était limité à Sousse et à Mahdia, puis il s'était étendu à Monastir, à Sfax et à Djerba. Les premiers achats de *teskérés* remontent à 1833.³ Au cours des années 1830, la participation d'Alfred Daninos dans l'achat des *teskérés* d'exportation d'huile semblait être très limitée (0,7% du total d'huile achetée et exportée, durant les 4 années 1832-1835). Néanmoins, dans les années 1850, elle s'améliora progressivement jusqu'à devenir l'activité principale à la fin des années 1850 et au début des années 1860. Alors qu'elle n'était que de 1,4%, dans les années 1842 à 1845, cette contribution s'éleva à 28,3% dans les années 1857 à 1861, avec un pic d'exportation au cours des années 1858-1859, durant lesquelles A. Daninos s'assura l'achat de 209550 *métars*, soit 53,63% des quantités d'huile destinées à l'exportation. Ainsi, dès la fin des années 1850 et durant les années 1860, Alfred Daninos était considéré comme le plus grand négociant de la régence de Tunis.

Léopold Vangaver qui se classait juste derrière Daninos dans la liste des acheteurs des *teskérés* d'exportation d'huile dans les années 1850, et qui était également considéré comme un grand négociant et créancier de l'Etat tunisien dans les années 1860, descendait d'une famille française fixée à Tunis depuis le XVIIIe siècle.⁴ Amédée Vangaver, probablement le père de Léopold, qui a été élu premier député de la Nation pour l'année 1830, était aussi un négociant très connu comme en témoigne sa contribution dans les achats des *teskérés* d'exportations d'huile.⁵ Léopold Vangaver, qui avait hérité des traditions familiales des affaires, s'était lancé précocement dans le gros commerce et dans les affaires financières comme intermédiaire entre l'Etat tunisien et les maisons de finances françaises. En effet l'homme représentait plusieurs maisons établies en métropole comme les Roux de Fraissinet de Marseille et les Rothschild. À l'instar de sa famille, il faisait des affaires dans les 4 ports : Sousse, Mahdia, Monastir et Sfax, tout en assurant 14,5% des achats des *teskérés* d'exportation d'huile dans les années 1857 – 1861.

¹ Anne-Marie Planel, *De la Nation...op.cit.*, p. 738.

² C.A.D.N., Agence consulaire de France à Sousse, carton 8 (1842-1858). Une lettre du 30 mai 1853, adressée au consul général de France à Tunis, renferme une liste des noms de ceux qui sont chargés de représenter les diverses maisons de commerce à Tunis, cite Fraji Binhas, un juif tunisien comme représentant de la maison Daninos.

³ Le registre de *sarahat* n° 1935, atteste l'octroi des *teskérés* d'exportation d'huile à Daninos de 3500 *métars*, en 1833.

⁴ Jean Ganiage, *Les origines...op.cit.*, p. 605. D'après Ganiage, L. Vangaver est né à Hyères en 1837 et marié en 1862 à sa cousine Enrichetta Gandolfo

⁵ D'une participation de 0,6% dans les années 1832 – 1835, il passe à 3,1% dans les années 1842 – 1845.

D'autres noms de négociants français actifs dans les années 1850 méritent d'être cités ici, notamment Isaac Coriat et Alfred Chapelié.

Isaac Coriat¹ qui était parmi les trois premiers négociants français de la régence, dans les années 1860, s'était spécialisé dans les exportations des huiles et du savon à partir des ports de Sousse, de Monastir, de Mahdia et de Sfax. Sa contribution dans les achats des *teskérés* d'exportation d'huile dans les années 1857–1861 égalait 20512 *métars*, soit 5,2% du total pour la période.

Alfred Chapelié, né à Tunis en 1828, descendait d'une famille française protestante fixée dans la régence depuis le début du XVIIIe siècle.² Sa famille était bien connue par ses affaires commerciales avec Londres, Malte et Marseille.³ Alfred, qui avait pratiqué le commerce des grains et de l'huile au début de sa carrière, se consacra ensuite au courtage, à la représentation et à la banque dans les années 1860.⁴ Sur les registres de *sarahat* du XIXe siècle, le patronyme Chapelié figurait parmi les noms de grands acquéreurs des *teskérés* d'exportation. Dans les années 1830 et 1840, c'était Louis Chapelié, le neveu, qui était cité parmi les grands acheteurs et exportateurs de denrées, tandis que dans les années 1850, c'était Alfred qui participait aux exportations d'huile (1,5%) et des grains (2,5%).

Le retour en force des négociants français et leur hégémonie se firent également au détriment des négociants italiens. La part des Italiens dans les exportations tunisiennes, en particulier dans les ports de la côte Est au cours des années 1857–1861, avait subi une baisse très sensible, passant de 30,44% dans les années 1840 à 22,5% dans les années 1850. La liste de principaux exportateurs d'huile, révèle l'éclipse de vieilles figures du négoce italien de la régence comme Gnecco et Calmarino et la montée en puissance de nouvelles figures, parmi lesquels Les Calo, Les Guttières et les Errera.

Les Calo, était une famille italienne, installée à Tunis dans les années trente du XIXe siècle.⁵ En 1858-1859, l'un de ses membres, Benedetto Calo effectuait ses premiers achats de *teskérés* d'exportation d'huile de 50000 *métars* à partir des ports de Sousse et de Monastir. L'année suivante, ses achats étaient de l'ordre de 30000 *métars*, mais son nom disparaîtra de la liste des acquéreurs l'année suivante.

¹ Isaac Coriat né à Alger et qualifié d' «Algérien» par les actes civils et notariés. Il s'était établi à Tunis avant 1842. Cf. Anne-Marie Planel, *De la Nation...op.cit.*, p. 737.

² Jean Ganiage, *Les origines...op.cit.*, p.578.

³ Eugène Plantet, *Correspondance...op.cit.*, p. 497.

⁴ D'après Ganiage, Alfred Chapelié représentait une douzaine de banques françaises, dont le Crédit lyonnais. Jean Ganiage, *Les origines...op.cit.*, p. 408.

⁵ Leila Adda, *Les Italiens en Tunisie 1830 – 1920*, thèse de doctorat, FSHS. Tunis, 2004, p. 166.

A partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, une autre figure émerge parmi les nouveaux négociants italiens de la régence : Isacco Pace. D'après les registres de *sarahat*, il s'adonnait au commerce de l'huile, du savon et des grains. En 1857-1858, ses achats de *teskérés* d'exportation d'huile étaient de l'ordre de 70000 *métars*, mais ses opérations restaient irrégulières. D'autres négociants européens très actifs méritent également d'être signalés : c'est le cas de l'Espagnol Demontès ou du Grec Mulmo.

Gregorio Demontès était le seul négociant espagnol établi à Tunis au XIXe siècle mentionné par les registres de *sarahat* et la correspondance consulaire et administrative. Demontès s'était établi dans la régence de Tunis au début des années 1820, et s'était chargé des intérêts commerciaux de la maison Felix Blanchenay de Marseille.¹ Il devint par la suite l'employé et le facteur de plusieurs négociants français: en 1829, il demanda la protection française.² Demontès exerçait tous les types de commerce : on le rencontrait avec les exportateurs d'huile, de savon, d'éponges, de poulpes et de la soude à partir des ports de Sfax et de Djerba, tandis qu'à partir de Sousse et de Monastir, il exportait des huiles et des grains. Le rôle de Demontès dans les exportations effectuées à partir des ports de la côte Est s'était renforcé dans les années 1840 (avec 3,6% des huiles achetées et exportées dans les années 1842 – 1845). Dans les années 1850, il demeura actif surtout dans le secteur d'exportation des grains.

Pour le Grec Mulmo nous ne disposons de renseignements ni sur la date de son établissement dans la régence, ni sur le rôle de sa maison de commerce. Il ne commença à figurer sur les registres de *sarahat* que dans les années 1840 ; d'ailleurs, il y était le seul grec enregistré. Il s'adonnait au commerce de l'huile, du savon et des grains.

Quoique l'exploitation quantitative des registres de *teskérés* d'exportation délivrés dans les cinq ports de la côte Est n'ait été que partielle, leurs résultats nous permettent d'évaluer le poids économique de ces négociants de différentes nationalités, de dégager des profils professionnels et économiques pour ces grands acteurs de la vie économique et sociale de la Tunisie précoloniale.

Négociants français, italiens, espagnols, grecs, maltais et anglais, établis en majorité à Tunis, exercèrent, durant les années 1820–1880, et même ultérieurement, une prépondérance sans égal sur les échanges extérieurs de la régence.

¹ A.N.T., série historique, carton 206, dossier 82, correspondance des consuls de France 1816 – 1830, extrait des registres de la chancellerie du consulat de France à Tunis – acte de chancellerie du 17 juillet 1829.

² A.N.T., série historique, carton 206, dossier 82, lettre du consul général le 29 juillet 1829 adressée à Chakir pour l'informer que Demontès est passé sous la protection de la France.

Cependant, ces registres tenus pour des raisons purement fiscales, ne s'intéressaient qu'aux produits des *teskérés* et de leurs acheteurs qui étaient souvent des négociants œuvrant sur la place de Tunis et qui pouvaient facilement acquérir ces licences. Ainsi, la consultation d'autres sources telles que les registres provenant des ports et de la douane, pour pallier à ces lacunes, nous semble nécessaire.

Ne couvrant que les deux années 1276 h (1859/1861) et 1277 h (1861/1861), le registre n° 1948 intitulé : *Marchandises exportées et exportateurs du port de Sousse*, nous paraît très utile pour nous renseigner sur les véritables acteurs économiques de la ville de Sousse au début des années 1860. Le dépouillement de ce registre nous a permis de dégager une liste complète comportant les noms de ceux qui étaient les authentiques acheteurs et exportateurs de denrées. Ils étaient en nombre d'une vingtaine de personnes. Certains d'entre eux ne figuraient qu'occasionnellement sur les registres de *sarahat*. Les gros exportateurs et chargeurs étaient : Giacomo Pistoretti, Sinso Moro, Youssef Levi, Joseph Saccoman, Felicine Vignale, Bartolomé Patista, Felipe Guio et Samuel Errera.

Tab.9 : Principaux exportateurs d'huiles dans les cinq ports de la côte Est d'après les *sarahat* délivrés entre 1857 et 1861 (unité en *métars*)¹

Année	1857/1858	1858/1859	1859/1860	1860/1861	Moyenne	%	Rang
Négociants	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité		
Van gaver	228000	0	0	0	57000	14,5	2
Coriat	0	0	70046	12000	20512	5,2	4
Paolo Casanello	0	1200	25971	4688	7965	2,0	11
Pace	70000	0	7000	0	19250	4,9	6
Mulmo	62533	3000	2000	0	16883	4,3	7
Peluffo	4000	0	23000	0	6750	1,7	15
Traverson	12500	1500	17000	600	7900	2,0	11
M. Ventre	12500	0	0	0	3125	0,8	25
A. Daninos	70000	209500	144042	19652	110799	28,3	1

¹ A.N.T., registres de *Sarahat* n° 1936, 1939, 1941, 1944, 1945 et 1948.

Fedriani	13000	0	0	122	3281	0,8	25
Foa	15000	0	0	0	3750	0,9	21
Chappelié	0	0	22982	0	5746	1,5	16
Garcin	20000	0	0	0	5000	1,3	18
Kili Bogo	50000	0	0	16000	16500	4,2	9
Nicole Vignale	20000	0	0	0	5000	1,3	18
Ministre Bogo	20000	0	0	0	5000	1,3	18
Rosso	0	4293	0	740	1258	0,3	28
Demontès	0	0	500	900	350	0,1	30
Moushi Levy	4000	0	20500	3800	7075	1,8	14
Chloumou Setbon	13500	0	0	0	3375	0,9	21
Gabriel	15000	0	27000	0	10500	2,7	10
Louis Moro	30000	0	0	0	7500	1,9	13
Calo	0	50000	30000	0	20000	5,1	5
Guttieres	0	6500	3000	0	2375	0,6	27
Haï Valensi	2000	0	0	0	500	0,1	30
Errera	0	5150	0	0	1288	0,3	28
Chamaoun	0	100000	0	0	25000	6,4	3
David Semama	0	0	14263	0	3566	0,9	21
David Lumbroso	0	0	22500	0	5625	1,4	17
Gandolfo	0	0	15000	0	3750	0,9	21
Total de principaux exportateurs	662033	381143	444804	58502	386621	98,6	

Autres exportateurs	0	9300	9502	3472	5569	1,4	
Quantités exportées	662033	390443	454306	61974	392189	100	

Tab.10 : Principaux exportateurs de blé dans les cinq ports de la côte Est d'après les *sarahat* délivrés entre 1857 et 1861 (unité en *kfiz*)¹

ANNEE	1857/1858	1858/1859	1859/1860	1860/1861	MOYENNE	%	RANG
Négociants	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité		
A.Daninos	0	560	50	0	152,5	2,5	10
Youssef Semama	150	1160	1300	50	665,0	11,0	2
Moushi Levy	0	1185	1470	100	688,7	11,4	1
Zoumine	0	665	500	0	291,5	4,8	6
Fedriani	0	1010	140	0	287,5	4,7	7
Iliahou Sabbagh	0	400	1000	0	350,0	5,8	5
J. Gnecco	0	150	100	0	62,5	1,0	18
Demontès	0	40	400	0	110,0	1,8	15
Zaki Cesana	0	305	55	0	90,0	1,5	17
Angelo Cesana	0	0	500	0	125,0	2,1	13
Pace	0	120	0	0	30,0	0,5	19
Rosso	0	650	1190	0	460,0	7,6	4
Mulmo	0	765	0	0	191,3	3,2	9
Peluffo	0	250	900	0	287,5	4,7	7
Chappelié	0	600	0	0	150,0	2,5	10

¹ A.N.T., registres de *Sarahat* n° 1936, 1939, 1941, 1944, 1945 et 1948.

Angelo Nessim	0	500	0	0	125,0	2,1	13
Ventre	0	390	0	0	97,5	1,6	16
Boulakia	0	100	0	0	25,0	0,4	20
Michel Brigiani	0	360	200	0	140,0	2,3	12
Paolo Casanello	0	260	2168	0	607,0	10,0	3
Autres	0	3142	1136	195	1118,3	18,5	
Total des exportations	150	12612	11109	345	6054,0	100	

3- Des usuriers et des propriétaires terriens

- De nouveaux usuriers

L'activité des négociants européens ne se limitait pas uniquement au commerce, mais s'étendait également aux opérations financières. Un bon nombre s'était taillé une réputation de prêteurs sur gage.

Les difficultés financières de la régence, survenues après la disparition d'Ahmed bey, ainsi que la politique ruineuse menée par Mustapha Khaznadar, avaient fortement obéré les finances tunisiennes. Le bey se trouva alors obligé de contracter des emprunts auprès des négociants européens et juifs qui, d'ailleurs, étaient prêts à lui en fournir. En 1862, il contracta quelques petits emprunts au taux moyen de 12%.¹ En échange, il octroya aux négociants des bons de trésor et des *teskérés* d'exportation pour rembourser une partie de ses créances. Toutefois, ces négociants ont profité, au début de la crise, pour s'enrichir. Mais en juillet 1866, quand le gouvernement suspendit pratiquement ses paiements, ils se trouvèrent au bord de la faillite. Incapables de faire face à leurs engagements, ils renoncèrent à leurs opérations commerciales.²

Les négociants français faisaient partie des grands créanciers de l'Etat tunisien. En 1867, leurs créances, évaluées à 2.962.000 francs, se répartissait comme suit : Carcassonne Joseph Ainé (487.000 Fr.) ; Chapelié et Cie (300.000 Fr.) ; Coriat et

¹ Jean Ganiage, *Les origines...op.cit.*, p. 172.

² Jean Ganiage, « Les Européens en Tunisie au milieu du XIXe siècle (1840-1870), in *Les Cahiers de Tunisie*, n° 11, 3^{ème} trimestre 1955, p. 412.

Cie (575.000 Fr.) ; Monge Félix (100.000 Fr.) ; Rousseau et fils (650.000 Fr.) ; L. Vangaver (850.000 Fr.).¹

Non seulement l'Etat avait recours aux emprunts avancés par les négociants européens et les mercantis juifs, mais c'était aussi le cas pour l'écrasante majorité des cultivateurs, car le prêt usuraire était pratiquement la seule forme de crédit possible pour les petits paysans surtout.² Pour acquitter des redevances fiscales devenues très lourdes et affronter les fluctuations des cours des produits agricoles sur les marchés nord-méditerranéens, les producteurs et les propriétaires de la région côtière, concernée par l'ouverture commerciale, durent recourir à des usuriers européens et juifs.³

Une étude intitulée : *L'usure en Tunisie*,⁴ réalisée par Charles de Saint Paul, au début de 1930, décrit les différentes façons avec lesquelles se faisaient les prêts usuraires :

- La première consiste à acheter d'avance certains produits agricoles, « en versant immédiatement leur valeur fixée à un prix très inférieur à celui que ces produits doivent atteindre au moment de la livraison ». En garantie de l'opération, le vendeur remet ses titres de propriété entre les mains de l'acheteur.
- La seconde consiste au contraire « à vendre une marchandise à terme (3 ou 6 mois) comme du sucre, de l'huile ou des grains en doublant le prix que vaut la marchandise au moment de la vente; la marchandise est livrée par le vendeur et l'acheteur la vend pour se procurer l'argent dont il a besoin ». Cette étude ajoute que « comme souvent il ne trouve pas d'acquéreurs, le vendeur intervient pour racheter sa marchandise bien entendu à un prix nettement inférieur au cours du jour... ». ⁵

Cette étude nous révèle aussi qu'il y avait des prêteurs « à la petite semaine » qui s'adressent, particulièrement aux petits paysans ou artisans à un intérêt de 26% par mois, et comme garantie de sa créance, le prêteur exige un bijou ou voire même un ustensile de cuisine.⁶

Les juifs qui s'y sont passés maîtres, n'étaient cependant pas les seuls à se livrer à l'usure dans la régence, au XIXe siècle et même au cours du premier tiers du XXe siècle, des *mercantis* européens s'adonnaient également à cette activité.

¹ M.A.E., correspondance politique – Tunis, vol.29, bobine 299, folio 11.

² Ali Noureddine, « Le phénomène de l'usure et la recrudescence des pratiques usuraires au Sahel au début des années 1930 », in *les Cahiers de Tunisie*, n° 129 – 130, 1984, p. 89.

³ Khelifa Chater, *Dépendance...op.cit.*, p. 592.

⁴ Cette étude a été bien analysée par Ali Noureddine in « Le phénomène de l'usure...op.cit. »,

⁵ Cité par Ali Noureddine, « Le phénomène de l'usure...op.cit. », p. 80- 81

⁶ Ibidem. Ce taux d'intérêt de 26% était confirmé pour le XIXe siècle, par le témoignage du consul sarde Filippi.

En 1842, un rapport sur la position des Européens à Tunis, recense également le nombre de négociants français à Sousse ; ceux-ci brassaient des affaires assez considérables, mais le rapport déplorait qu'ils se livraient aussi à l'usure « mais malheureusement un amour du lucre les pousse à des opérations usuraires scandaleuses qui sont de nature à compromettre le plus gravement le nom et la position de notre patrie ». ¹

En juin 1861, le vice consul d'Italie à Sousse évaluait la somme des créances des autochtones à Sousse contractées auprès des Européens à 800.000 piastres. Il ajoutait que cette créance devait servir à payer l'impôt de la *mejba* et celui de *canoun*. ²

Durant les années 1860, avec l'aggravation de la crise financière de l'Etat beylical, le prêt sur gage devenait un mal réel dans le monde rural tunisien. La correspondance caïdale du Sahel, contient un volumineux dossier ³ consacré entièrement aux problèmes de l'endettement des Sahéliens auprès de leurs créanciers européens et juifs. Plusieurs rapports émanant des caïds de Sousse, de Monastir et de Sfax décrivent l'état des rapports entre mercantis européens et leurs débiteurs tunisiens. Dans une lettre du 3 ramadhan 1283 h (1866), le caïd de Sousse informait le Premier ministre de l'état de l'endettement des Sahéliens auprès des mercantis et usuriers juifs, de l'emprisonnement de quelques débiteurs insolvable et de la vente de leurs hypothèques. ⁴ Un autre rapport du khalifat de Sousse du 18 juin 1867 énumérait le nombre de prisonniers pour dettes non acquittées qui furent ensuite libérés par leurs créanciers. ⁵

Après l'insurrection de 1864 au Sahel et la campagne de répression menée par le général Ahmed Zarrouk, l'endettement se généralisa dans la région. Pour payer le tribut de guerre imposé par Ahmed Zarrouk, les habitants furent réduits à remettre à ses agents leurs titres de propriété, acceptant ainsi de se dépouiller de leurs biens. ⁶ Tous les villages du Sahel s'endettèrent auprès des négociants européens et des usuriers juifs. Ainsi chaque village se trouva placé sous la coupe de son créancier : Ksour Essef et Sidi Alouane dépendaient de Youssef Lévi ; Boudher dépendait de Moses Santillana ; Zeramdine de Carmelo Diacono ; Monastir et Menzel Khir de Giacomo Pistoretti ; Boumerdès d'Isaac Yunès ; Menzel Kamel de Binhas ; Sidi Aneur de Bartolomé Mainetto. La liste est trop longue pour être intégralement citée ici. ⁷

¹ M.A.E., série MD Tunisie, vol 8, Tunis, 1838 – 1865, rapport sur la position des Européens à Tunis déposé en avril 1842.

² A.N.T., série historique, carton 141, dossier 512 bis, doc. N° 17476

³ Idem, correspondance caïdale, carton 36, dossier 429 pour la période 1866/1867.

⁴ Idem, correspondance caïdale carton 36, dossier 422, doc. 45269.

⁵ Idem, série historique, correspondance caïdale, carton 37, dossier 430, doc. 45. 170 prisonniers furent libérés sur un total de 180.

⁶ Khelifa Chater, *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIXe siècle: La mehalla de Zarrouk au Sahel (1864)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1978, p. 178.

⁷ Khelifa Chater, *Insurrection et répression...op.cit.*, p. 179.

Dans des nombreuses pétitions adressées aux autorités consulaires, les négociants se plaignaient de leurs débiteurs qui, pour fuir les poursuites judiciaires, se réfugiaient dans les *zaouïas*. Ils dénonçaient également les faillites frauduleuses, la mauvaise foi des débiteurs, le soutien qu'ils trouvaient auprès des autorités locales, le mode de transaction basé sur la vente par *adela* (contrat rédigé par un notaire : *adoul*) et leur refus d'accepter la lettre de change.¹

La mésaventure du négociant français Hannibal Mattei avec ses débiteurs de la tribu des Mehedbas, racontée dans un long rapport adressé le 2 janvier 1879 au vice-consul de France à Sfax, illustre bien les types des rapports conflictuels établis entre créanciers européens et débiteurs indigènes.

Hannibal Mattei², fils d'André (1809–1902) et cousin du vice-consul de France à Sfax, était connu comme négociant sur la place de Sfax, mais aussi comme l'un des grands usuriers de la région. Son rayon d'action s'étendait à toute la région de Sfax, de l'Aradh et dans le territoire de Hemama. Il détenait des créances d'une valeur de 15 à 16 milles piastres sur le sparte (alfa) et le blé auprès de la tribu des Mehedba. Désireux d'encaisser son dû, il quitta Sfax, le 24 octobre 1878, accompagné d'un domestique pour se rendre dans la tribu des Mehedba. Arrivé à la montagne Bouhedma, le 28 octobre, il trouva tous les cheikhs : ces derniers promirent de lui payer au moins une partie de leur dette, mais ils le prièrent de leur accorder un moratoire de 15 jours. Il le leur accorda. Un mois plus tard, il n'avait toujours rien encaissé. Contrarié, il écrivit au vice-consul : « Je devais parcourir de 40 à 50 milles par jour à cheval pour me rendre d'une montagne à une autre à la recherche de mes débiteurs qui au mépris de leur promesse se sauvaient devant moi. Je néglige de vous décrire, Monsieur l'agent consulaire, toutes les misères et toutes les provocations que je dus supporter, je me borne à vous dire que maintes fois je dus coucher en plein air en rase campagne avec mon fusil pour oreiller et le feu pour couverture, privé de nourriture et même d'eau pour boire, embarrassé d'un domestique malade atteint de la fièvre typhoïde que je ne pouvais pas abandonner... »³

Au bout d'un mois et demi, Hannibal Mattei n'arrivait à encaisser de ses créances que quelques centaines de paquets de sparte laissées sur les lieux sous la responsabilité des *Douars*.

Les déboires d'Hannibal Mattei ne s'étaient pas arrêtés là. Toujours en quête de ses créances, il dut attendre, parfois 3 jours, mais vainement, un débiteur qui

¹ C.A.D.N., agence consulaire de Sfax, carton 36, pétition de négociants domiciliés à Sfax le 24 octobre 1875.

² Hannibal Mattei né à Sfax le 11 mars 1841 est décédé dans cette même ville le 8 mars 1884. Outre la pratique du négoce et de l'usure, il avait rempli la fonction de vice-consul de Belgique. Cf. Anne-Marie, Planel, *De la Nation...op.cit.*, p. 720.

³ C.A.D.N., fond Tunisie, postes consulaires, tous poste regroupés, carton 38, années 1878 – 1879, lettre d'information et appel pour rendre justice adressée d'Hannibal Mattei au vice-consul de France à Sfax le 2 janvier 1879.

préféra prendre la fuite plutôt que de payer son dû. Ayant campé près d'une tente de l'un de ses débiteurs de la tribu des Ouleds Moussa (Mehedbas) dans le territoire des Ouleds Redhouan de Hemama, il se réveilla une nuit au milieu des cris : il se trouva au milieu d'une fumée dense et réalisa que le feu menaçait de détruire la tente sous laquelle dormait son domestique malade. Il sortit brusquement et se retrancha derrière une broussaille. Décrivant la suite de ces événements, Mattei écrivit : « Je vis alors quatre hommes armés qui m'interpellèrent ainsi : juif, chrétien, tu es venu jusqu'ici pour encaisser de l'argent nous allons t'en donner de l'argent. Je compris qu'il fallait payer d'audace, et je leur répondis : c'est vous autres qu'êtes les juifs tas de chiens, avant de mourir je veux vous tuer tous comme des chiens. Les autres arabes de Douar ne tardèrent pas à se joindre aux quatre premiers en me menaçant et m'insultant et ils me cernèrent de près... ».¹ Hannibal Matteï ne dut son salut qu'à deux arabes du Douar des Dkhailes (Mehedbas aussi) qui lui prêtèrent main-forte en arrêtant celui qui était le propriétaire de la tente, qui n'était autre que son débiteur Bouzid Ben Mesbah, celui qui avait monté cette affaire d'incendie. La mésaventure d'Hannibal Mattei se termina avec l'arrivée des Hemamas qui, d'après lui, maltraitèrent les Mehedbas et mirent à sa disposition une jument et un homme.

Le 11 décembre, H. Mattei arriva à Sfax sain et sauf. Toutefois, il n'avait encaissé que la valeur de mille piastres en bestiaux et sparte² sur les 15 ou 16 milles piastres de créances.

- Des propriétaires fonciers

Après s'être assuré le monopole du commerce, sans avoir pour autant négligé le prêt à intérêt, les négociants européens acquirent de plus en plus de biens fonciers et surtout d'olivettes.³ Rappelons tout d'abord que l'article 11 du Pacte fondamental *Ahd El Amen*, proclamé en septembre 1857, reconnaissait aux étrangers le droit de posséder des propriétés immobilières, et que la Constitution tunisienne de 1861, dans son article 113, le confirmait.⁴ Cependant, ce droit ne fut effectivement accordé aux étrangers qu'après la signature de nouveaux traités bilatéraux, le premier avec la Grande Bretagne, en octobre 1863, le deuxième avec le royaume d'Italie en septembre 1868 et le troisième avec la France en juillet 1871. De la sorte les ressortissants de ces pays purent accéder à la propriété des biens fonciers dans la régence.

Nous essayerons, à partir des données fragmentaires et éparpillées, de reconstituer une vue d'ensemble sur l'état de la propriété foncière des négociants

¹ Ibidem.

² Ibidem.

³ Khelifa Chater, *Insurrection et répression...op.cit.*, p. 38.

⁴ Collectif, *Histoire de la Tunisie – Les temps modernes*, Tunis, S.T.D., 1983, p. 415 – 417.

européens, déployant leurs activités ou domiciliés dans les cinq villes ports de la côte Est de la régence.

Ce n'est qu'à partir des années 1850 que les sources d'archives administratives et consulaires commencent, mais d'une manière aléatoire, à livrer des informations se rapportant aux activités agricoles exercées par quelques Européens et à l'existence de biens, probablement des hypothèques exploitées par des créanciers.

Le domaine d'activité de la maison Mattei frères, qui représentait plusieurs maisons françaises de Paris, Lyon et Marseille et entretenait plusieurs facteurs et censaux à Sfax, ne se limitait pas aux activités commerciales et usuraires ; son champ d'activité touchait également les activités agricoles. Une plainte adressée par les frères Mattei au vice-consul de France à Sfax, le 17 juillet 1854, dénonçant la conduite du caïd de Sfax à leur égard, nous apprend qu'ils s'adonnaient à l'agriculture. Durant l'année 1854, ils ensemencèrent divers terrains appartenant à la tribu des *Metheliths*.¹

Une autre pétition, adressée le 19 décembre 1867 au vice-consul de France à Sfax, émanant cette fois-ci d'un groupe de négociants français de ladite ville, parmi lesquels Hannibal Mattei, André Mattei, A.L. Mattei, Alfred Solal, Nicolas Castellini, Elia Bessis, Hammous Beribi et autres israélites protégés français, révèle que ces derniers pratiquaient tous l'agriculture et se livraient à l'usure. Ces négociants, qui se plaignaient de l'insécurité dans les environs de la ville de Sfax, déclarent qu'ils possèdent des bestiaux, des propriétés plantées d'oliviers et d'autres qui sont hypothéquées entre leurs mains: « Nous avons eu l'honneur à plusieurs reprises de vous soumettre dans qu'elle fâcheuse position nous nous trouvons à Sfax, par suite du peur de sûreté du pays, aujourd'hui cette position n'a fait qu'empirer, nos propriétés d'olivettes ou celles qui sont hypothéquées entre nos mains sont dévastées, nos bestiaux sont enlevés et vendus sur ce marché sans que nous puissions le réclamer »²

Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les informations se rapportant aux activités des mercantis européens et à leurs propriétés foncières deviennent de plus en plus fournies. Le droit accordé aux étrangers résidant dans la régence de posséder des biens immobiliers permet à un bon nombre des négociants et usuriers d'acquérir des oliviers au Sahel et ailleurs. Le nom d'Enrico Ghiggino, facteur italien, vice-consul des États-Unis d'Amérique, représentant de la maison J.H. Mattei, figure, dans un rapport adressé au vice-consul de France à Sfax, comme un grand propriétaire d'olivettes ; en effet, il possédait entre 12 et 15 milles pieds

¹ C.A.D.N., agence consulaire de France à Sfax, carton 13 (1854 – 1864), copie authentique d'une lettre de protestation adressée au vice-consul de France à Sfax par la maison Mattei frères, le 17 juillet 1854. Dans cette lettre, les Mattei disaient leur désarroi de voir leur récolte de blé détournée, à mi-chemin, par des soldats déserteurs qui avaient été recrutés par eux comme journaliers.

² Idem, carton 14 : 1867 – 1874, pétition adressée au vice consul de France à Sfax, le 19 décembre 1867.

d'oliviers.¹ Un autre membre de la famille Mattei de Sfax a été également identifié comme propriétaire d'un verger situé à 4 km environ de la ville, dans un endroit appelé « Ain Fellet », entouré de murs *tabias* et plantés de vignes, figuiers et autres plantes.² A Sousse, un rapport du caïd en date du 12 février 1875, souligne qu'un *mercanti* italien du nom de Felipe Guio possédait un verger à Khézema, aux environs de Sousse.³ Dans cette même région, une lettre de Villedon, agent consulaire de France à Sousse, adressée au chargé d'affaires de France à Tunis, en date du 5 décembre 1873, souligne que le *mercanti* français Joseph Saccoman, l'un de 5 premiers exportateurs et chargeurs d'huile au port de Sousse en 1860-1861 se livrait, depuis plusieurs années à l'agriculture et possédait à Oued Leya, à 12 km de Sousse, un moulin à huile, plusieurs champs plantés de 4000 pieds d'oliviers et un troupeau de 800 brebis gardé par un indigène.⁴

Par ailleurs, des listes de contribuables européens à l'impôt du *canoun*⁵, dressées en 1879 à des fins purement fiscales, nous font découvrir l'étendue des propriétés européennes dans le caïdat de Sousse avant l'établissement du protectorat français.

Tab.11 : Propriétés d'oliviers et propriétaires européens dans le caïdat de Sousse en 1879⁶ (D'après la liste des contribuables à l'impôt de *canoun*)

Nationalités des propriétaires	Nombre de propriétaires	Nombre de propriétés
Français et protégés	18	30
Autrichiens et protégés	3	11
Anglais et protégés	15	18
Italiens et protégés	26	96
Total	62	155

¹ Idem, carton 15 : 1875/1882, rapport du vice-consul de France à Sfax sur les Italiens, sans date.

² Idem, op.cit d'après une plainte de Mattei à l'agent consulaire de France à Sfax le 26 décembre 1873.

³ A.N.T., série 37, dossier 437, doc. 3, lettre du 5 mouharrem 1292 h (12/02/1875)

⁴ C.A.D.N., agence consulaire de France à Sousse, carton 10 : 1868 – 1873. Lettre du 5 décembre 1873.

⁵ L'impôt du *canoun* pesait sur les olivettes dans le Sahel et sur les dattiers dans le Djérid et le Nefzaoua. Au Sahel, le *canoun* était prélevé en argent sur l'arbre même et variait de 4 à 6 caroubes (La caroube valait 1/16 de piastre tunisienne) selon les catégories des oliviers. Cf. J. Ganiage, *Les origines...op.cit.*, p.89.

⁶ A.N.T., série historique, correspondance des caïds du sahel, carton 38, dossier 441, doc. 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46. Ces documents ne mentionnent ni le nombre de pieds d'oliviers, ni la superficie de la propriété.

En 1879 on a recensé 155 propriétés d'olivettes réparties entre les différentes forêts de la région de Sousse, et appartenant à des sujets européens et protégés. Italiens et protégés italiens venaient en tête avec 96 propriétés pour 26 propriétaires. Les juifs livournais dominaient de loin, ce qui nous laisse penser qu'ils étaient entrés en possession de ces biens suite à des prêts sur hypothèques non solvables. Sinso Carlo Moro, la succession de Giacomo Pistoretti et Napoléon Pinti représentaient des exceptions. La succession du grand exportateur d'huile à Sousse, Giacomo Pistoretti, comportait 2 propriétés, l'une située à Kalâa Kébira, et l'autre à Sahline. Pour Sinso Moro, c'étaient 10 propriétés, situées à Kalâa Kébira, Hammam Sousse, Sahline, Zaouiet Sousse, Ksiba et Bir Ettaieb.

Pour les Français et les protégés français, on relève sur la liste 30 propriétés que se partagent 18 propriétaires qui se répartissaient dans les différentes parties du caïdat. Les juifs naturalisés français, en majorité d'origine algérienne, prédominaient. Les Saccoman apparaissaient comme les seuls français de confession chrétienne. Trois propriétaires recensées pour les Saccoman situées à Msaken, Moureddine et Sahline. Du côté anglais, les noms mentionnés sur la liste des contribuables à l'impôt du *canoun* semblaient être tous des Maltais, tels que Joseph Fenech, Edouardo le Maltais et Paolo Emmanuel avec quelques israélites protégés anglais comme Youssef Levi. Ce même phénomène s'observe également sur la liste des contribuables autrichiens : 3 propriétaires se partageaient 11 propriétés d'oliviers; Israël Cohen et son fils en détenaient 9, situées à Kalâa Kébira, Msaken, Sidi Aneur et Ouardanine.

En accédant à la propriété immobilière, après avoir dominé le secteur de l'exportation et pressuré les fellahs par des prêts usuraires à intérêts exorbitants, négociants et mercantis usuriers, qu'ils soient européens ou juifs, représentaient une épée de Damoclès suspendue sur la tête des producteurs : ils étaient considérés comme « des spoliateurs déloyaux » qui poussaient les fellahs à « s'endetter afin de mieux les exploiter ».¹ C'est un fait que ce processus de domination avait permis aux négociants et aux mercantis usuriers de s'enrichir grâce à l'endettement et à l'appauvrissement d'une large partie des producteurs tunisiens.

4- Des apports de modernité très limités

- Enrichissement et niveaux de fortunes

L'enrichissement individuel et familial d'origine commerciale et usuraire d'un bon nombre de négociants et de mercantis européens, opérant dans les villes de la

¹Khélifa Chater, *Insurrection et répression...op.cit.*, p.41.

côte Est de la régence, semblait être une réalité de la vie économique et sociale de Tunisie du XIX^e siècle. Nombreux sont les rapports des agents consulaires qui font état de cet enrichissement, et se livrent à une évaluation des niveaux de fortunes de leurs ressortissants.

En 1879, un rapport du vice-consul de France à Sfax, adressé au chargé d'affaire du consulat de France à Tunis au sujet de la place occupée par des Italiens dans la région, avait inventorié les notables de cette colonie et estimé leurs niveaux de richesse. Dans ce rapport, le grand négociant et agent consulaire d'Italie à Sfax, Emmanuelle Avocato, était considéré par le vice-consul de France comme « l'homme qui a le plus d'influence personnelle à Sfax parmi les Européens, soit parmi les Arabes ».¹ Outre qu'il était le fermier de la pêche des éponges et des poulpes et le représentant de la commission financière à Sfax, il était aussi un grand propriétaire possédant une dizaine de propriétés d'une superficie de 1000 hectares environ. Le rapport cite également les Italiens les plus fortunés parmi lesquels : la veuve de Carmelo Avocato, propriétaire de divers jardins de fruits et d'oliviers, les Fratellis Giardina qui ont pour débiteurs toute la tribu de Mehedbas et plusieurs fractions des tribus des Benezids, Hemamas, Methelits et Aguerbas.²

Loin de nous renseigner sur les niveaux des fortunes personnelles ou familiales de quelques négociants français, les rapports et les notes d'information émanant des agences consulaires françaises établies dans la région, ne permettent, tout au plus, que d'évaluer les chiffres d'affaires des négociants français. En 1875, l'agent consulaire de France à Sfax dresse un tableau approximatif des importations et des exportations françaises dans cette ville pendant une année; il remarqua que seuls les Mattei avaient fait de grosses affaires avec le marché français: il estima la valeur approximative des marchandises importées annuellement de France pour le compte d'Hannibal Mattei à environ 16000 Fr et celles exportées en direction de la France d'une valeur de 6000 Fr. Quant à la maison J.H. Mattei et Cie, toujours d'après l'agent consulaire, elle avait une valeur approximative de marchandises exportées vers la France de l'ordre de 400000 Fr.³ Un autre rapport souligne que cette dernière maison a atteint dans une année (probablement en 1876) le chiffre de 7 à 800000 Fr., toujours avec la France.⁴

¹ C.A.D.N., fond Tunisie, postes consulaires, tous postes regroupés, carton 38, année 1878/1879, rapport du 18 novembre 1878.

² Ibidem.

³ C.A.D.N., fond Tunisie, postes consulaires, tous postes regroupés, carton 36, tableau approximatif de l'importation et l'exportation française de Sfax fait par Mattei le 23 /11 /1875.

⁴ Idem, carton 37, lettre du 10 décembre 1876.

A Sousse, l'inventaire de la succession de Pierre Saccoman (1797–1860) dressé par le Dr. Juving vice-consul de France à Sousse en 1867, indiquait que Pierre Saccoman était riche de près de 1.200.000 piastres quand il s'était marié en 1847 avec Theresine Arnaud, la veuve de son cousin Joseph.¹

Cependant un tableau des principales maisons de commerce de Sousse et du genre de négoce que chacune d'elle y exerçait, dressé le 7 juin 1866, par Antoine Espina vice-consul de France à Sousse, nous indique que la fortune de 35 maisons de commerce de diverses nationalités recensées s'élevait à 11.955.000 piastres. Elle se répartit, selon les nationalités, comme l'indique le tableau suivant.

Tab.12 : La fortune des 35 maisons de commerce de Sousse en 1866²

Nationalité de la maison	Nombre de maisons	Domaines d'activité	Chiffre approximatif de la fortune (Piastres tunisiennes)	%
Maisons françaises	06	Exportation : huile, blé et laines	1.325.000	11,1
Maisons italiennes	15	Exportation : huile, savon, bétail et laines	4.435.000	37,1
Maisons anglaises	03	Exportation d'huile et importation des denrées coloniales et cotonnades	1.200.000	10,1
Maisons algériennes	08	Exportation d'huile, blé et orge et importation des denrées coloniales et cotonnades	4.355.000	36,4
Maisons autrichiennes	03	Exportation : huile et importation des denrées coloniales	640.000	5,3
Total	35		11.955.000	100

Les 15 maisons italiennes qui venaient en tête, totalisaient à elles seules 37,1% du montant estimé. Trois maisons, celles de Costa pères et fils, des frères Errera et de Cardoza accaparaient presque les $\frac{3}{4}$ de la fortune des maisons italiennes et plus

¹ C.A.D.N., fond Tunisie, agence consulaire de Sousse, carton 9, un long rapport rédigé par le Dr. Juving le 23 août 1867 et adressé au chargé d'affaires du consulat de France à Tunis.

² C.A.D.N., fond Tunisie, agence consulaire de Sousse, carton 9, tableau dressé par A. Espina le 7 juin 1866.

du ¼ de toute la fortune cumulée par les 35 maisons. La maison Costa pères et fils, dont la fortune s'élevait à 1.200.000 piastres, s'était spécialisée dans l'exportation de l'huile. La deuxième maison, celle des frères Errera (1.000.000 piastres) s'adonnait elle aussi à l'exportation de l'huile et du savon et importait des briques cuites de Marseille, alors que la troisième maison, celle de Cardoza (1000000 piastres) exportait l'huile d'olive et le savon et importait les marbres et les briques.

Les maisons de commerce des juifs algériens (qui étaient sous la protection de la France et naturalisés français après 1870) occupaient la 2^{ème} place avec une fortune approximative de 4.355.000 piastres, soit 36,4% de celle des 35 maisons réunies. A lui seul, le *mercanti* usurier Isaac Yunès accaparait 68,9% de la fortune cumulée par les maisons algériennes et 25,1% du chiffre total de la fortune des maisons étrangères à Sousse. Isaac Yunès s'adonnait aux exportations d'huile et aux importations de denrées coloniales, sans négliger pour autant les prêts usuraires.

Quant aux maisons françaises, elles ne totalisaient que 1.325.000 piastres, soit 11,1% du total de la fortune des 35 maisons. Deux maisons de la famille Saccoman se distinguent parmi elles. La première est celle de la veuve Pierre Saccoman qui s'était spécialisée dans l'exportation d'huile, sa fortune était évalué à 400.000 piastres ; la seconde est celle des Saccoman frères et neveux, qui s'était spécialisée elle aussi dans l'exportation d'huile : sa fortune était évalué à 100.000 piastres. Ces deux maisons Saccoman ont été les plus riches maisons françaises de Sousse.¹

Parmi les trois maisons autrichiennes, celle de Giacomo Pistoretti se distinguait plus particulièrement.² Elle s'adonnait aux exportations d'huile,³ de la laine, du blé et de l'orge et aux importations de madriers de Venise : sa fortune était estimée à 500.000 piastres, soit 78,1% du total des maisons autrichiennes,

¹ Une note du consul Pellissier le confirme. En décrivant l'état du commerce à Sousse, le 10 aout 1843, Pellissier avait considéré la maison Saccoman comme la plus importante à Sousse : « Il n'y a que 4 maisons françaises, la maison Saccoman est la plus considérable, son chef était agent consulaire ». (M.A.E. correspondance commerciale, Sousse 1842-1848)

² Giacomo Pistoretti était un réfugié politique garibaldien natif de Venise (vers 1812) et vivant à Sousse depuis 1837. En 1848, il fut naturalisé français. Il cumulait les représentations consulaires de l'Espagne (1840-1871) et de l'Autriche, et il se chargeait des affaires des diverses maisons de commerce et devient l'agent de la compagnie maritime de l'Aude. Cf. Anne Marie-Planel, *De la Nation ...op.cit.*, p. 252.

³ D'après le registre n° 148 intitulé « marchandises exportées et exportateurs au port de Sousse », Pistoretti apparaît comme un gros exportateur et chargeur d'huile. Il avait chargé en 1860/1861 une quantité de 39856 *métars*, soit 28.6% du total exporté, suivit de loin par Sinso Moro, Youssef Levi, Felecine Vignale et Joseph Saccoman.

tandis que parmi les maisons anglaises qui se faisaient remarquer, il y avait celles qui appartenaient à Giobatista Massa et à Joseph Levi et Cie.¹

Certes, la répartition de la fortune entre négociants et *mercantis* européens et juifs était très inégale. Les maisons israélites qui combinaient l'usure au commerce, et qui avaient su profiter de la crise des finances tunisiennes,² se distinguaient le plus souvent par le niveau élevé de la fortune amassée. Ainsi, les maisons d'Isaac Yunès, de Youssef Semama, de Costa père et frères, des frères Errera et celle de Cardoza apparaissaient comme les plus riches maisons de commerce du Sahel. Alors que les maisons européennes anciennement établies à Sousse, comme les maisons Saccoman, Monge, Sicard et Dubois, du côté français, et celles de Calmarino, Vignale et les frères Sonsino, du côté italien, se plaçaient en 2^{ème} position pour ce qui concerne le niveau de la fortune.

Pendant il convient de noter que le chemin menant à la fortune était souvent heurté. Quelques exemples de parcours individuels de négociants en témoignent. Dans les années 1820, le négociant français Fuzier s'était suicidé, suite à une banqueroute soudaine. François Alzetto, qui était l'un des premiers facteurs de commerce à Sousse, possédait une fortune modeste : lorsqu'il mourut en 1854, il ne laissa pour tout héritage que 600 piastres et un magasin contenant 200 jarres à l'huile qui étaient vides.³ Paul Würth, négociant suisse sous protection du pavillon prussien, établi à Tunis comme représentant de plusieurs maisons françaises, allemandes et suisses, avait préféré quitter la régence plutôt que d'y végéter après que ses affaires eussent périclité à la suite du non paiement de ses créances par des notables tunisiens et des difficultés rencontrées avec le gouvernement tunisien.⁴

- Des tentatives de modernisation très limitées

Peut-on parler d'essais de modernisation des outils, des moyens de production et de nouvelles méthodes commerciales introduites par ces négociants dans l'économie et dans la société tunisienne ?

Concernant cet aspect de la question, les renseignements disponibles sont fragmentaires et dispersés ce qui veut peut-être dire que les innovations introduites ont été rares. Quelques documents font état d'essais de recherche

¹ C.A.D.N., agence consulaire de France à Sousse, carton 9, tableau fait par Antoine Espina le 7 juin 1866.

² Cf. Jean Ganiage, « la crise des finances tunisiennes et l'ascension des juifs de Tunis (1860-1880) » in *Revue africaine*, tome XCIX, 1^{er} et 2^e trimestre 1955, p. 153-173.

³ C.A.D.N., agence consulaire de France à Sousse, carton 8, la lettre de Jérôme Saccoman du 20 avril 1854.

⁴ Gilbert Gehring, *Les relations entre la Tunisie et l'Allemagne avant le protectorat français*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1971, p. 59-61.

minière menés par des négociants, tandis que d'autres soulignent le désir de certains d'entre eux de créer des établissements industriels modernes.

André Mattei, le négociant français établi à Sfax, écrivit au consul de France à Tunis pour l'informer de son projet de recherche minière, en l'informant qu'il « voulait faire valoir ses droits sur les mines d'or et d'argent qu'il aurait découvertes dans la montagne de Bouhedma, dans le territoire de *Mehedbas* à quatre vingt kilomètres de Sfax ». ¹ En 1875, le vice-consul de France à Gabès, rapporte que le même A. Mattei, compte créer, avec des associés français, un grand établissement pour le traitement de l'alfa. Il projetait de profiter de l'eau de la rivière de Gabès pour monter une usine de transformation de l'alfa en tourteaux de pâte à papier. ²

Après la promulgation de la constitution tunisienne en 1861 et le droit accordé aux étrangers de posséder des propriétés et d'exercer toutes formes d'industries et de professions, des projets industriels sérieux soutenus par des négociants virent le jour. L'idée de transformer sur place quelques produits agricoles ou bien de moderniser les outils et les techniques existants, gagna du terrain.

En 1873, Gaetano Fedriani, un réfugié politique italien à Tunis et grand négociant de la place, informa le premier ministre Khair-Eddine de sa décision d'installer une usine dotée d'un moulin à vapeur pour le broyage des olives et la fabrication d'huile fines à Sousse. ³ Pour réaliser son projet, G. Fedriani s'associa à Giacomo Pistoretti, et aux Français Beuf et Amédée Gandolphe; puis il sollicita un financement auprès du Banco Industriali de Gênes. Après la faillite de cette banque, l'usine fut mise en vente et acquise par Amedée Gandolphe. Cet exemple fut suivi plus tard, au Sahel par Habib, Mainetto et Saccoman, et à Tunis par Boulakia père. ⁴

Bien qu'ils fussent timides, ces essais de modernisation des outils de production s'étaient avérés efficaces et prometteurs. D'ailleurs, d'autres négociants influents iront même jusqu'à proposer des réformes à introduire au système fiscal de l'Etat, particulièrement, comme la révision des taxes imposées à la sortie des denrées.

¹ Cité par Khelifa Chater, *Dépendance...op.cit.*, 529.

² C.A.D.N., fonds Tunisie, postes consulaires, tous postes regroupés, carton 36, année 1875, lettre d'information du vice-consul de France à Gabès au chargé d'affaires le 30 mai 1875.

³ A.N.T., Série historique, carton n° 78, dossier n° 921, document n° 3, lettre du 21 décembre 1873.

⁴ Eugène Martz, « L'industrie européenne en Tunisie » in *Revue tunisienne*, n° 13, année 1897, p. 24.

En 1875, Joseph Carcassonne, négociant français établi à Tunis,¹ écrivit au Premier ministre pour lui proposer des réformes à introduire dans la politique fiscale de l'Etat, en recommandant particulièrement l'abaissement de la taxe de sortie de l'huile d'olive. Au début de la lettre, Carcassonne évoque les nouveaux handicaps qui viennent entraver les exportations d'huile d'olive, notamment la baisse de la demande² dans les pays européens, et l'apparition de nouveaux concurrents pour la Tunisie, comme la Grèce, la Turquie, l'Espagne, l'Italie et surtout l'Algérie. En se penchant sur le cas des huiles algériennes, Carcassonne remarqua qu'elles étaient exemptées de paiement des taxes de sortie de l'Algérie et d'entrée en France. Il montra ensuite combien les huiles tunisiennes étaient soumises à des charges très lourdes : travail de labours, cueillette, impôt du *canoun* et taxe de sortie. Il en conclut que les huiles tunisiennes se trouvaient dans une situation défavorable sur le marché extérieur: « Car le commerçant qui était obligé de payer 6 piastres/*métar* à l'exportation, ne pourra plus acheter l'huile à un prix dépassant 16 piastres le *métar*, et, en même temps, le fellah se trouvera perdant s'il vendra ses huiles à un prix inférieur à 16 piastres, ainsi le fellah devient l'élément le plus lésé dans cette opération...».³ Le seul remède proposé par Carcassonne était d'abaisser la taxe de sortie (valeur de *teskéré*), en rétablissant l'ancienne, qui était de 3 piastres/*métar*.

L'évaluation des essais de modernisation introduits, ou ayant connu un commencement d'introduction par les négociants européens, tout au long d'un siècle qui avait été celui de la révolution industrielle en Europe, nous amène à dire que ces essais ont été peu concluants. Ils montrent bien que leurs auteurs étaient bien plus soucieux de réaliser des profits commerciaux plutôt que de tenter des expériences de modernisation aventureuses⁴. En outre, leurs consuls ne firent rien

¹ J. Carcassonne était établi comme fondé de pouvoir des négociants Besse et Tissier à Alger et fournisseur de Philippe Caillat. Il était également connu par sa pratique « du prêt à la grosse aventure », sans compter qu'il était également fournisseur de l'Etat tunisien et l'un de ses intermédiaires avec les maisons de finances françaises. Cf. Anne-Marie Planel, *De la Nation...op.cit.*, p. 736.

² Le recul de la consommation de l'huile d'olive dans la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle est confirmé par l'étude de Patrick Boulanger publiée sous le titre : *Marseille marché international de l'huile d'olive*, ouvrage déjà cité. D'après Boulanger ce recul s'observe dans l'éclairage où l'huile d'olive fut supplantée par les huiles minérales et le gaz, et dans les savonneries qui utilisaient de plus en plus les huiles de graines oléagineuses.

³ A.N.T., série historique, carton 113, dossier 315, document 6, lettre du 17 avril 1875 (copie traduite en arabe). La traduction de l'arabe vers le français est faite par l'auteur.

⁴ D'ailleurs, il faut rappeler que la déconfiture de la Banque d'Ahmed bey créée entre 1847 et 1852 comme un institut d'émission s'explique largement par l'attitude de négociants européens de la régence, qui ont accueilli avec réserve la monnaie fiduciaire émise. En manifestant leur refus de cette banque et leurs protestations auprès de leurs consuls, ces négociants ont pris part à l'enterrement du premier institut d'émission créé dans le monde arabo-musulman précolonial. Cf.

pour encourager ces initiatives de la modernisation, car ils pensaient que la Tunisie devait continuer à dépendre de leurs nations.¹

Conclusion :

Favorisée par des facteurs conjoncturels, l'ouverture de la côte Est de la régence au négoce européen au XIXe siècle, fut également le résultat d'une longue évolution des structures économiques, en particulier la progression de l'olivier et son corollaire l'avènement du « cycle de l'huile ». Ainsi, l'installation des maisons de commerce et leurs représentants, résultant de cette ouverture, avaient fortement contribué au développement des exportations de denrées à partir de ces villes ports, en transformant ces dernières en des comptoirs qui collectaient les huiles, les grains, les laines, les éponges et la soude, afin de les acheminer directement vers l'Europe ; d'où le déplacement du centre de gravité de l'activité économique du Nord vers la côte Est du pays.

L'étude quantitative faite à partir des registres de *teskérés* d'exportation, combinée avec les renseignements fournis par la correspondance administrative et consulaire, nous a permis de dégager deux grands types de profils professionnels pour ces négociants.

Le premier profil est celui de grands négociants créanciers : d'après les registres de *sarahat* ce sont les acquéreurs de *teskérés*, c'est-à-dire les grands acheteurs et exportateurs des denrées et produits destinés à l'exportation. Ils faisaient des affaires sur la place de Tunis, et ils fonctionnaient aussi comme fournisseurs de l'Etat beylical et comme des intermédiaires entre ce dernier et les maisons de finances européennes. Durant la deuxième moitié du XIXe siècle, ils s'étaient également distingués comme les créanciers de l'Etat, des princes husseinites, des grands notables et des commerçants tunisiens. Les figures les plus marquantes de cette catégorie étaient : Fuzier, Beaussier, J. Ventre, Chapelié, A. Daninos, L. Vangaver et J. Carcassonne, du côté français ; et P. Gnecco, Calmarino, Sonsino, Fedriani, Casanello, Peluffo, Calo et Errera, du côté italien.

Le deuxième profil est celui de mercantis usuriers : ce sont les négociants établis dans les villes ports de la côte Est (négociants de province). Une bonne partie a débuté sa carrière professionnelle comme facteurs, commis et même comme courtiers, et par la suite, ils ont réussi à accumuler un capital pour l'investir dans l'achat des licences d'exportation, en se reconvertissant ainsi en exportateurs. Ils assuraient alors une grande partie des exportations. Les registres n° 1948 intitulé *Marchandises exportées et exportateurs au port de Sousse* pour

Mohamed Lazhar Gharbi, *Le capital français à la traîne – Ebauche d'un réseau bancaire au Maghreb colonial (1847-1914)*, Tunis, Faculté des Lettres Manouba, 2003, p. 34-39.

¹ Eugène Martz, « L'industrie...op.cit., », p. 23.

les deux années 1277 et 1278 de l'hégire nous a fait découvrir une autre catégorie d'exportateurs, parmi lesquels : Giacomo Pistoretti, Sinso Moro, Felecine Vignale, Youssef Levi et Joseph Saccoman. Cependant, cette catégorie était également bien connue pour sa pratique du prêt usuraire, l'un des grands fléaux du monde rural tunisien et même maghrébin. Durant la deuxième moitié du XIXe siècle et surtout après que le Pacte fondamental ait reconnu aux étrangers le droit de posséder des biens immobiliers, ils se rendirent acquéreurs de biens fonciers et surtout d'olivettes, par hypothèque dans la plupart des cas. Les représentants de cette catégorie résidaient à l'intérieur de ces villes ports dans des quartiers appelés « quartier franc » à Sousse et « faubourg européen » à Sfax. Mêlés au reste de la population européenne, ils pratiquaient toutes sortes d'activités, et quelques uns d'entre eux combinaient le commerce et l'usure avec l'agriculture. Durant le XIXe siècle, ils apparaissaient également comme les maîtres de ces villes ports, de par leurs richesses, et de par la notoriété acquise auprès des autorités consulaires et beylicales. Les figures les plus représentatives étaient les familles Saccoman, Gandolphe et Vignale à Sousse, Arnaud à Monastir, Lumbroso et Jonquier à Mahdia, Avocato et Mattei à Sfax et Cutuluma à Djerba.

L'étude du mouvement des exportations effectuées à partir de ces ports de 1820 aux années 1860, nous amène à déduire que l'hégémonie des négociants européens sur les échanges maritimes de la régence était une hégémonie sans égal, partagée entre Italiens et Français, excepté les années 1840 où l'on a assisté à l'ascension d'un mercanti autochtone, Mahmoud Ben Ayed, propulsé par le pouvoir politique.

Durant les trois décennies que nous avons étudiées (1830–1860), ces négociants apparaissaient comme de gros exportateurs. Cependant, nous avons remarqué qu'à chaque décennie, il y a un renouvellement dans le corps de ces négociants : les années 1830 étaient celles de la génération de P. Gnecco, Calmarino, Beaussier ; les années 1840 celles de S. Traverso, P. Casanella, Solal et Rival ; les années 1850 et 1860 s'étaient celles de L. Vangaver, Coriat, A. Daninos, A. Chapelié, Calo, Demontès et Mulmo.

Certes, ces négociants s'étaient enrichis grâce à l'endettement et à l'appauvrissement de la masse des producteurs tunisiens. Les quelques expériences de modernisation des outils et des moyens de production, tentées par certains d'entre eux, étaient très timides et restaient sans lendemain. Ainsi, peut-on conclure que ces négociants, produits du mercantilisme, avaient aggravé la dépendance de la régence de Tunis envers l'Europe, préparant à leur tour la voie au colonialisme.